

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

La Revue Canadienne

DU MONDE POLITIQUE, RELIGIEUX, LITTÉRAIRE, INDUSTRIEL, ET COMMERCIAL.

LOUIS. O. LE TOURNEUX, RÉDACTEUR EN CHEF.

Education.

Industrie

Progrès.

PROFESSION MEDICALE.

CORRESPONDANCE.

M. l'Éditeur,

Avant d'avoir lu l'article signé "Plusieurs de l'association des Médecins," je croyais avoir à répondre à des raisons en apparence plausibles, voire même à des sophismes adroitement menagés. Pour justifier des démarches trop violentes, et non pas à de fausses représentations des faits et à des interprétations calomnieuses de mes sentiments, exprimées dans un langage passionné. Ces messieurs n'ont pas réfuté mes observations dont la majeure partie est démentie sans réponse. C'est qu'il est facile de nier la vérité, mais qu'il faudrait des sophistes d'une autre trempe que celle de mes adversaires pour l'empêcher de se faire jour.

Mais que parlez-vous de honte, vous qui ne dédaignez pas de m'accuser de légitimer les abus du pouvoir, d'approuver les erreurs et les fautes des directeurs, lorsque mes opinions sont devant le public, et que vous ne pouvez méconnaître la droiture de mes intentions après que j'ai déclaré dans vos assemblées, que je marchais avec vous et que je serais le premier à me lever contre l'acte d'incorporation, s'il ne remplissait pas le but désiré une fois que la profession aurait exprimé formellement ses volontés et mis ainsi la dernière main à l'œuvre ! Elle revient de droit à vous qui, sans nul respect pour la vérité, croyez ainsi vous donner cortéance, et non à ceux qui défendent honnêtement et ouvertement les intérêts de tous, sans apporter dans des affaires toutes professionnelles, cet esprit de nationalité et ces vues égoïstes dont vos répliques font foi.

Que si j'eusse imité votre exemple, que j'eusse craint de signer mes écrits, on aurait pu suspecter la sincérité de mes motifs, mais en me nommant ne sait-on pas que je suis un des Directeurs qui faisiez partie du précédent bureau d'examineurs, et que si j'eusse préféré mes intérêts personnels au bien général, loin de travailler à amener un autre ordre de choses, je m'y serais opposé pour ne pas trouver l'avantage d'une charge durable contre un autre très problématique pour moi dans le temps et passagère. Une supposition qui serait plus naturelle de faire, parce qu'elle est plus conforme à la vanité dont tous les hommes ont une dose plus ou moins considérable, et qu'elle expliquerait assez bien la cause de votre opposition inopportune, c'est que vous êtes la quelques jeunes médecins n'ayant de confiance qu'en ce que vous faites, que vous croyez lésés de n'avoir pas été faits Directeurs dès votre apparition dans la carrière professionnelle. Car vous seuls avez suscité ces difficultés qui se seraient évanouies doucement sans votre précipitation.

Quoique vous vous enveloppez du manteau de l'anonymat, je crois reconnaître au début de votre fameuse pièce justificative, votre secrétaire correspondant qui, lors de l'assemblée du 15 septembre, fit tout manquer par son empressement en voulant enlever les mesures d'assaut à l'aide des clamateurs qui le secondaient et qui aujourd'hui embouche la trompette de guerre pour renverser ceux qui résistent à la force de son raisonnement. *Quos ego...*

Paragraphe 2d. Les "Plusieurs" médecins de l'association ? assurent n'avoir pas voulu imposer un bill à la profession. Si cela était, pourquoi n'auraient-ils pas attendu les changements qu'elle fera dans la constitution du collège au mois de mai prochain, comme ils le désiraient en demandant à son Excellence une seconde convocation ? pourquoi ont-ils cherché de toutes manières à faire goûter leurs vues aux Médecins des campagnes avant de faire sortir leur bill, et pourquoi ont-ils refusé d'entendre les conseils de prudence de ceux qui voulaient s'assurer si la Corporation pourrait fonctionner avec les avantages qu'elle promet et que ne peuvent contester les médecins de l'association ? Plusieurs d'entre eux, sachant qu'il n'y a encore rien de fait, puis que rien n'est encore sanctionné, désiraient attendre jusque-là ; et si ce parti n'a pas été pris, c'est qu'on a usé de ruse. Ne croyant pas qu'on déciderait dans une assemblée extraordinaire une question remise par motif à huit jours, c'est-à-dire, jusqu'à l'assemblée ordinaire suivante, j'ai distribué moi-même plusieurs notices. Mais on avait oublié de notifier deux des membres de l'association, j'ai cru m'apercevoir qu'on en avait engagé quelques uns à ne pas assister ce soir-là. Ainsi on ne veut d'aucun accommodement, on se ménage l'intrigue pour triompher, on forfait aux règles des sociétés, on se montre injuste même envers ses amis, et l'on dit faire tout cela avec les meilleurs intentions du monde, et l'on n'a pas voulu imposer un bill à la profession. Le croira qui voudra.

Paragraphe 3me. Les "plusieurs membres de l'association" me demandent si j'ose avancer que le nouveau bill est le même que le bill actuel. Vraiment, j'ai peine à le dire, car c'est peut-être un homme ou plusieurs hommes d'esprit qui parlent, mais cette question est si peu sensée qu'elle ne mérite pas de réponse directe. Votre nouveau bill, comparé à l'actuel,

qu'on ferait opérer libéralement et à l'avantage de tous, ressemblerait à un corps sans tête. Quoique vous fussiez, ni les dentistes ni les pharmaciens ne vous laisseront entrer en maîtres dans leur domaine et leur faire la loi. Quant au fond, en y retranchant ce que vous ne pourrez obtenir, votre bill ressemblerait à l'ancien ou au présent sans l'acte d'incorporation ; sauf la phraséologie qui, pour venir de vous, n'est ni plus intelligible ni plus élégante.

Paragraphe 4me. "D'après le même bill, tout candidat porteur d'un diplôme ou degré, aura droit sans examen ou certificat du bureau pour pratiquer, sans qu'il soit requis que ce diplôme ait été donné après un cours d'études, répondant à celui que nous exigeons pour les étudiants qui veulent se présenter au bureau." Cette supposition n'est pas conforme à la vérité. Les privilèges accordés par les souverains aux instituteurs de ce pays, ne sont pas au-dessus des lois existantes dans la province. Je citerai un fait à l'appui. En 1833, le docteur Logie se présenta devant le bureau provincial avec un diplôme du Collège McGill qu'on ne voulait pas reconnaître pour un diplôme *ad practicandum*, on exigea du Dr. Logie qu'il subit un examen, il s'y refusa, poursuivit le bureau, et ne gagna son procès qu'en prouvant qu'il avait reçu ses degrés après cinq années d'études, tel qu'ailleurs exigé par la loi. Ainsi au Collège McGill comme ailleurs, il faut avoir pris son diplôme au bout des quatre ans pour avoir droit au certificat de licence, et le Collège McGill n'a pas intention de faire autrement. "Il n'en est pas ainsi d'après le nouveau projet du bill de médecine l'élève devra avoir étudié quatre ans et avoir complété des cours une fois seulement pour être admis au bureau ; et celui qui sera porteur d'un diplôme ou degré, devra avoir étudié quatre ans et avoir complété les cours deux fois pour avoir droit au certificat du bureau sans examen." Ou vous prétendez qu'un cours de plus ou de moins est inutile, opinion que personne ne partagerait avec vous ; ou vous désirez qu'un médecin soit plus instruit avec un diplôme qu'avec une licence ; distinction envieuse et inadmissible pour des hommes qui ont entre leurs mains la vie de leurs semblables, ce n'est pas là à opposer barrière au charlatanisme. Le Dr. B. a donc été véridique en disant que le nouveau bill n'offrirait aucun avantage auquel n'ait pourvu le bill actuel. Mais il n'a pas dit toute la vérité puisqu'il n'a pas fait ressortir ce qu'il y aurait d'injurieux à la société, en établissant une classe inférieure de médecins. Enfin la preuve qu'il a démontré les avantages de la loi actuelle en la faisant fonctionner, (ajoutez régulièrement et d'une manière impartiale) c'est que vous vous êtes bien gardé d'essayer votre logique sur ce point.

Paragraphe 5me. En réfutant vos assertions fausses, le Dr. B. réfute celles de *Medicus*, et ceux qui ne démontrent rien et qui ne réfléchissent pas, sont ceux qui ont besoin d'aides pour classer leurs idées et rédiger leurs écrits.

Paragraphe 6me. En avançant une partie des torts portés contre les directeurs, le Dr. B. montre plus de franchise et d'honnêteté que vous, qui lui imputez d'approuver ce qui est mal comme ce qui est bien fait. Vous ne pensez pas que les choses seraient mieux si les places eussent été réparties plus également. Cependant vous vous êtes élevés bien fortement contre ces nominations que je n'approuve pas plus que vous, non plus que d'autres résolutions contre lesquelles je me suis prononcé dans le temps ; ce qui témoigne suffisamment qu'en tout ceci je ne demande que ce qui est juste. Et voici la justice telle que je l'ai toujours comprise avec la majorité de mes confrères ; que la profession médicale rejette, modifie, accepte ou ajoute aux règlements proposés par les directeurs qu'elle leur signifie ses volontés, que tous les médecins qui le désirent puissent entrer dans la corporation, ce qui doit être fait en mai prochain et ce que veulent aussi les directeurs. Que si après cela, elle ne fonctionne pas selon les vœux de la majorité, chose improbable pour ne pas dire impossible, qu'il n'y ait plus qu'une seule voix pour la renverser.

Paragraphe 7me. J'ai suffisamment repoussé la calomnie reproduite ici pour qu'elle retourne sur ses auteurs. Pour ce qui est d'une opposition consciencieuse à une majorité de un ou deux dans une assemblée de dix ou douze, pour retarder l'adoption de mesures trop hâtives, on conçoit qu'il n'y a que des gens ennemis de toute discrétion qui s'en offensent.

Paragraphe 8me. "Quelle présomption de supposer que la législature donnerait pouvoir à un corps quelconque de légiférer et de faire des lois à sa guise pour les besoins de la profession." D'après le bill actuel, la corporation peut proposer de nouveaux règlements dans le besoin qui seront sanctionnés par le gouverneur, si tel est le vœu de la profession.

Paragraphe 9me. Je n'ai jamais dit qu'un bureau quelconque représentât la profession, mais je soutiens que le corps actuel, agissant comme bureau d'examineurs, représente la profession.

Paragraphe 10me. "Plusieurs de l'association des Médecins" parlent ici de taxes énormes et se fatiguent le cerveau à faire un calcul absurde pour prouver un déficit au bout de trois

ans. On croirait qu'ils ont entrepris de ne rien avancer qui ne soit faux. En admettant avec ces Messieurs, £912 10 de revenus pour les trois premières années de la corporation, nous ne ferons pas de suppositions impossibles, mais nous envisagerons de quelle manière la profession désire que cet argent soit employé. Or elle stipulera en sorte que les Directeurs, au demeurant, ne recevront rien, parce qu'ils n'ont droit à rien ; et que ceux qui viendront des autres districts ou des campagnes, seront seulement remboursés de leurs dépenses nécessaires. Maintenant il est de la dernière irréflexion de supposer que vingt-un *tabecians* partiront de chez eux pour aller remplir le devoir d'examineur. A peine pourra-t-il en trouver cinq ou six des districts et trois ou quatre des campagnes, pour la raison qu'on n'abandonne pas ainsi sa clientèle sans la remettre à un confrère en qui est la confiance, et encore faut-il n'avoir pas de patients qui réclament dans le moment des soins très assidus. En allouant donc dix ou douze piastres pour un voyage de deux jours, de Montréal et des Trois-Rivières à Québec, ou de Québec et des Trois-Rivières à Montréal, cela ferait une somme de £18, plus à 6 louis pour les médecins des campagnes, £24 par semestre, £18 par année, c'est-à-dire moins que l'intérêt de l'argent ; et dans le cas d'une assemblée extraordinaire, je ne sais pas que cela dit entrainer de nouveaux frais. Il est donc clair que le déficit n'existe que dans l'imagination de celui qui a fait ce calcul et qui semble s'appuyer plus sur des chiffres que sur le bon sens. Ça ne ferait pas dans le commerce.

Paragraphe 11e. Avant de prendre congé des "Plusieurs Médecins de l'Association," je dirai à mon confrère venu d'Europe, que, précisément parce qu'on ne connaît rien de la botanique du pays, il serait impossible de commencer par établir des jardins ; cela viendrait plus tard, et l'on trouverait en Canada des hommes capables d'avancer cette science, comme il s'en est trouvé pour la géologie. Ces établissements, dites vous, sont fondés et soutenus par les gouvernements dans tous les pays ; vous auriez du prendre des informations plus correctes quand vous étiez en Angleterre. D'ailleurs, qui vous a dit que le gouvernement ne viendrait pas en aide, en temps et lieu, pour des recherches et des établissements scientifiques ?

La seconde communication insérée dans la *Revue Canadienne* du 8 est aussi personnelle que la première. On m'impute d'avoir dit qu'une clause à propos des sages-femmes est inutile. Je connais trop les torts immenses qu'elles font à la société et aux médecins, surtout des campagnes, pour ne pas désirer qu'on y mette fin. J'ai dit qu'on pouvait obtenir cette amélioration dans le bill et toutes les autres désirables, sans renverser l'acte d'incorporation, avant de savoir s'il pourra fonctionner. S'il n'y a pas beaucoup de méchanceté, du moins il y a de la malveillance à attaquer ainsi le caractère d'un Médecin que l'on sait avoir sans cesse travaillé, selon ses forces, pour l'avancement et l'élevation de la profession.

Sans doute que les médecins de l'association répondent encore par des insinuations injustes, en estropiant mon langage, en altérant mes pensées, en m'attribuant des motifs contraires aux intérêts généraux, mais cet écrit leur donnera le démenti formel. J'abandonne à qui voudra de suivre ce système pour lequel j'affecte un souverain mépris.

J. G. BIBAUD, M. D.

9 février 1848.

DEPECHE DE LORD GREY

SUR LE GOUVERNEMENT RESPONSABLE.

Downing Street, 31 mars 1847.

Monsieur, — J'ai déjà accusé réception de votre dépêche du 2 février, contenant deux lettres qui vous ont été adressées par votre conseil exécutif et maintenant je me propose de vous communiquer les conclusions auxquelles je suis arrivé, après cette considération attentive que m'ont semblé mériter le mérite intrinsèque des vœux émis par vos conseillers ainsi que la source respectable dont émanent ces vœux.

En le faisant il sera bon que je réfère en même temps à la correspondance que vous avez eue avec M. Howe et ses amis lorsque vous avez pris en mains le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse.

Après avoir comparé avec soin ces documents, remplis d'habileté, par lesquels les membres de votre conseil et leurs adversaires politiques ont exposé leurs vues respectives sur la manière dont le gouvernement exécutif de la Nouvelle-Ecosse devrait être conduit, j'en viens à la conclusion qu'il n'y a pas en réalité une aussi grande différence de principes, entre les partis en lutte, qu'il paraîtrait en exister au premier abord, et qu'il n'est peut-être pas impossible de crayonner un système d'administration pour l'avoir auquel tous les deux pourraient consentir, sans le moindre sacrifice de constance de leur part.

D'un côté je trouve que les membres de votre conseil déclarent "qu'ils ne désirent nullement affaiblir la responsabilité du gouvernement provincial envers la législature," et je découvre, d'après la teneur générale de leurs lettres du 28 et du 30 janvier, qu'ils savent que dans l'état actuel des affaires et de l'opinion publique dans la Nouvelle-Ecosse, il est nécessaire que le gouverneur de la province, reçoive, pour l'administration des affaires, les conseils et l'assistance de ceux qui possèdent (*command*) la confiance de la législature, et plus particulièrement de cette législature qui représente directement le peuple.

D'un autre côté je puis à peine douter que les messieurs du parti opposé qui ont insisté d'une manière si vive sur la nécessité de ce qu'on appelle "le gouvernement responsable" admettent la justesse et l'importance de plusieurs des arguments dont on s'est servi pour montrer le danger et l'inconvénient de faire dépendre la tenure générale des emplois dans le service colonial, des fluctuations des luttes politiques dans l'assemblée. Je suis d'autant plus convaincu que les messieurs de l'opposition reconnaîtront la force de ces arguments, que j'observe dans les diverses lettres où ils ont exposé leurs vues, de fréquentes allusions directes ou par induction, à la coutume de ce pays comme celle qui fournit le meilleur modèle à suivre pour établir les règles d'après lesquelles le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse devrait être administré.

Maintenant, il n'y a presque pas une seule partie du système de gouvernement dans ce pays que je regarde comme plus précieuse que celle qui, bien qu'elle ne soit pas mise en force par aucune loi écrite, tire son autorité de l'usage et de l'opinion publique, et fait dépendre de la bonne conduite la tenure de la majorité des charges du service public. Quoique, à l'exception de ceux qui occupent les emplois judiciaires les plus élevés, ou des emplois pour lesquels l'indépendance judiciaire a été regardée comme nécessaire, tout le corps des serviteurs publics du Royaume-Uni, tient ses charges nominativement durant le plaisir de la Couronne, en pratique toutes les fonctions, à l'exception du petit nombre d'entre elles qui sont considérées comme politiques, sont regardées comme indépendantes des changements de partis ; et même ceux qui y ont été appelés n'en sont jamais renvoyés on réalité que par suite d'incapacité ou de mauvaises conduites évidentes. Ainsi, de fait, quoique la tenure légale "durant bonne conduite" soit rare, on peut dire que la tenure durant bonne conduite, dans le sens populaire du mot, est la règle générale de notre service public. L'exception s'applique à ces hauts fonctionnaires publics qu'il est nécessaire d'investir d'un pouvoir discrétionnaire tel qu'il laisse réellement entre leurs mains la direction générale de la politique de l'empire dans tous ses divers départements. Un tel pouvoir doit être, avec un gouvernement représentatif, soumis constamment au contrôle du parlement, et n'est, par conséquent, administré que par les personnes qui de temps à autre jouissent de la confiance du parlement aussi bien que de la couronne. Ces chefs de départements ou ministres, et leurs subalternes immédiats qui sont obligés de les représenter ou de les appuyer dans le parlement, appartiennent presque invariablement à l'une ou à l'autre des chambres, et conservent leurs emplois aussi longtemps seulement qu'ils jouissent de la confiance du parlement.

Quoiqu'il ne soit pas sans quelques inconvénients, je regarde ce système comme possédant, dans son ensemble, de très grands avantages. C'est à cela qu'on doit voir les serviteurs publics de ce pays, comme corps, se faire remarquer par leur expérience et leur connaissance des affaires publiques, et se distinguer honorablement pour le zèle et l'intégrité avec lesquels ils remplissent leurs devoirs sans égards pour les passions des partis ; c'est à ce système que nous devons aussi de voir le pouvoir de l'Etat passer d'un parti à l'autre sans autre changement dans les employés publics que ceux qui remplissent les plus hautes charges ; les amitiés politiques ne sont pas portées en général aussi loin et n'agitent pas aussi profondément toute la société que dans les pays où règne une coutume différente. Ce système, touchant la tenure des emplois publics, qui a fonctionné si bien ici, semble par conséquent bien digne d'être imité dans les colonies de l'Amérique britannique ; et la petite population et les revenus peu considérables de la Nouvelle-Ecosse, aussi bien que l'état de la société me paraissent des raisons additionnelles pour s'abstenir, quant à ce qui regarde cette province, d'aller plus loin qu'il ne le faut absolument, sans abandonner le principe de la responsabilité de l'exécutif, en faisant dépendre la tenure des emplois dans le service public du résultat des luttes des partis.

Il est nécessaire sans doute, pour conserver l'harmonie entre le gouvernement exécutif et la législature, que la direction de la politique intérieure de la colonie soit confiée à ceux qui jouissent de la confiance du parlement provincial ; mais il est de la plus grande importance de ne pas pousser la coutume de changer les officiers publics plus loin qu'il n'est absolument nécessaire pour atteindre ce but, de peur que l'administration des affaires publiques ne soient déran-

gée par la surexcitation de l'esprit de parti, et que l'on n'expose par là le gouvernement à des changements perpétuels et à l'incertitude.

L'application pratique de ces vues prêtres, je le sais, à des différences considérables d'opinion. Dans cette question, comme dans toutes celles de classification, des circonstances diverses et les différentes manières de voir des hommes publics donneront lieu à des discussions et quelquefois à des changements touchant des charges particulières. Votre expérience de ce qui se passe et de ce qui s'est passé dans la mère-patrie, vous suggérera les cas dans lesquels la question a été soulevée pour savoir si tel emploi doit être un emploi parlementaire, et quelques autres divers emplois ont été sans hésitation transférés d'une classe dans une autre.

La question du nombre d'officiers publics, qui dans la Nouvelle-Ecosse doivent être considérés comme politiques, doit être décidée d'après les principes généraux que j'ai déjà posés, et d'après diverses considérations décollant des exigences particulières du service public, des finances et de l'état social de la colonie. L'objet pratique du gouvernement responsable serait rempli par l'amovibilité d'un seul officier public, pourvu que par son entremise l'opinion publique pût influencer l'administration des affaires. Sans approuver entièrement l'estime trop modeste des ressources de la province que votre conseil actuel a présentée, j'admets que l'exiguïté de la communauté, son défaut de richesses, et le manque d'une classe possédant des loisirs et des revenus indépendants, l'empêchent de jouer, pour le moment, d'une division très parfaite des emplois publics.

Les sociétés pauvres et peu nombreuses doivent se contenter de voir leur ouvrage fait à bon marché et d'une manière quelque peu imparfaite. Parmi les membres actuels de votre conseil, le procureur-général et le secrétaire provincial, auxquels on pourrait peut-être ajouter le solliciteur-général, me paraissent suffisants pour constituer les conseillers responsables du gouverneur. Ceux qui remplissent ces charges devraient les regarder dès-à-présent comme sujettes à l'amovibilité politique ; et pour arriver à ce but, le secrétaire provincial devrait être prêt, dans le cas d'un changement, à séparer de sa charge celle du secrétaire du conseil qui devrait être, pour toutes sortes de raisons, considérée comme plus permanente.

Il est possible que, dans le cas où un changement deviendrait nécessaire par le cours des événements dans le parlement provincial, le parti qui arriverait au pouvoir pourrait insister sur une augmentation dans le nombre d'emplois politiques en ajoutant à la liste de ceux qui doivent être considérés comme tels. Dans le cas où cette question s'éleverait, je dois laisser à votre discernement de décider sur une telle demande d'après les diverses circonstances locales et temporaires que je ne suis pas maintenant en état d'apprécier.

Je ne trouverais aucun inconvénient à augmenter tant soit peu le nombre des emplois publics (par exemple en nommant un secrétaire des finances et un chef responsable des départements des terres et des travaux publics) si la dépense, sans injustice à ceux qui sont maintenant dans des emplois publics, n'en devait pas dépasser les forces du revenu provincial. Mais j'ai confiance que vous emploierez votre influence à résister à cette disposition que montre souvent un parti qui arrive au pouvoir, de prodigier à ses amis les différents emplois d'émolements, sans considérer suffisamment les embarras qu'elle crée au service public. Et je dois en justice, d'après ce que j'ai vu de la conduite des principaux champions du gouvernement responsable dans la Nouvelle-Ecosse, exprimer ma confiance dans leur esprit public et leur saine appréciation de la position et de l'intérêt de leur pays, comme dans la sauve-garde la plus efficace contre tout abus de pouvoir.

Il y a une autre sauve-garde que vis-à-vis même des membres les moins importants de l'un ou l'autre parti, vous trouverez suffisante pour protéger les intérêts publics contre une disposition trop grande à placer inutilement des emplois tenus jusqu'ici en pratique "durant bonne conduite" dans une position plus précaire. Quelque désireux que soit le peuple de la Nouvelle-Ecosse d'établir le gouvernement responsable, il ne voudrait pas, j'en suis assuré, effectuer des réformes, quelque justes et quel que nécessaires qu'elles puissent être, au prix d'une injustice envers les personnes. Maintenant, lorsque des personnes sont entrées dans le service public, avec la croyance, sanctionnée par la coutume, qu'elles ont obtenu la tenure de leurs charges, "durant bonne conduite," il serait très injuste de changer cette tenure en une de dépendance à la majorité parlementaire, sans leur donner une compensation pour la perte de leur revenu officiel. Je crois que la considération qu'on ne pourrait imprudemment employer un placé quelconque, sans donner une pension suffisante à celui qui l'occuperait, serait un empêchement suffisant contre toute disposition à faire dépasser à un gouvernement de parti sa juste limite.

Cette condition doit avoir lieu dans le déplacement de ces officiers publics qui ont manqué des sièges dans votre conseil exécutif, ex-

CONDITIONS D'ABONNEMENT (Payable d'avance)

Abonnement au Journal semi-hebdomadaire seul	4 00
Abonnement à l'Album Musical, Littéraire et Musical, seul	4 00
Aux deux publications réunies	8 00
Tout Instituteur s'abonnant et payant l'année entière, moitié prix quel qu'il soit	4 00

PRIX DES ANNONCES.
 Six lignes et au-dessous, première insertion, 25 cts.
 Dix lignes et au-dessous, première insertion, 30 cts.
 Au-dessus par lignes.
 Toute insertion subséquente, le quart du prix (A franchir les lettres.)

cepté qu'ils aient clairement accepté des places avec l'entendement contraire. Je ne dois pas supposer que la nécessité de pourvoir aux pensions requises sera regardée par l'assemblée comme un accompagnement injuste de l'établissement du gouvernement parlementaire.

J'ai la forte conviction que l'adoption d'une pareille règle sera non seulement pour l'intérêt de ceux qui occupent des emplois, mais encore pour celui du public, et économisera en réalité l'argent public. Comme je l'ai déjà observé, il est impossible de s'attendre que des hommes de talents supérieurs se dévoueront au service public, s'ils ne sont assurés que leur emploi sera permanent, ou si on ne leur offre des émoluments assez considérables pour compenser l'incertitude de la tenure dont ils sont en possession.

Si les émoluments du service public sont faibles, et que la tenure en soit en même temps incertaine, vous donnez aux employés une forte tentation de tâcher de compenser ces désavantages par des gains irréguliers, et vous occasionnez ainsi des pratiques également préjudiciables à la société, tant sous le point de vue pécuniaire que sous celui de la morale.

Vous remarquerez que, dans les observations précédentes, j'ai prétendu que les seuls parmi les officiers publics que l'on devra considérer comme amovibles, en perdant la confiance de la législature, sont les membres du conseil exécutif.

Je considère que telle est la conclusion des principes que j'ai posés. Les officiers publics qui occupent leurs places d'une manière permanente, doivent d'après ces principes mêmes être regardés comme subordonnés et ne devraient pas être membres de l'une ou l'autre chambre dans lesquelles ils se trouveraient nécessairement mêlés plus ou moins aux luttes politiques; et, d'un autre côté, ceux qui doivent avoir la direction générale des affaires exercent ces fonctions en vertu de leur responsabilité à la législature, ce qui indique qu'ils sont amovibles et qu'ils doivent être membres de l'une ou l'autre chambre. Mais il est du devoir du gouverneur d'exercer cette direction générale et de contrôler sur tous les officiers subordonnés par l'entremise de son conseil exécutif; de là le siège dans ce conseil doit être considéré comme étant de la nature des charges politiques et si on l'occupe en même temps que d'autres charges, il doit donner à celles-ci aussi un caractère politique. Ceci cependant ne conduit à observer, que si on ne doit regarder comme politiques que deux ou trois des principaux officiers, il sera probablement convenable de donner des salaires à deux ou trois conseillers comme tels. Le conseil exécutif a des devoirs d'une bien haute importance à remplir. Ces devoirs et les défauts dans la manière dont ils avaient été alors généralement remplis, je les trouve décrits dans une dépêche confidentielle que feu lord Sydenham, alors M. Thompson, adressait à lord John Russell, d'Halifax, dans l'année 1840.

D'un autre côté les fonctions du conseil exécutif, sont, il est parfaitement clair, d'un caractère tout à fait différent. C'est un corps auquel le gouverneur est obligé de s'adresser en tout temps pour des conseils, avec lequel il peut se consulter sur les mesures qui doivent être soumises à la législature et dans lequel il puisse trouver ses instruments, sous son toit, pour introduire dans la loi les amendements qu'il peut juger nécessaires, ou pour défendre ses actes et sa politique.

C'est pourquoi il est évident que ceux qui composent ce corps doivent être des personnes dont on puisse obtenir la présence constante auprès du gouverneur, principalement donc des officiers du gouvernement même; mais peut-il être expédient, d'en introduire d'autres, des hommes qui ont un siège dans l'une ou l'autre chambre, qui prennent une part importante dans la vie publique et par dessus tout exercent de l'influence dans l'assemblée.

La dernière, et dans mon opinion la définitive de beaucoup, la plus considérable dans le gouvernement, est l'entière absence de pouvoir chez l'exécutif, et son manque total d'énergie à essayer d'occuper l'attention du pays sur de véritables améliorations ou à diriger la législature dans la préparation et l'adoption des mesures utiles à la colonie. Personne ne paraît avoir été frappé de cette idée que l'un des premiers devoirs du gouvernement est de suggérer les améliorations dont elle a besoin. La constitution ayant placé le pouvoir de la législation dans les mains d'une assemblée et d'un conseil, ce n'est qu'en agissant par l'entremise de ces corps que ce devoir peut être rempli, et si ces fonctions légitimes du gouvernement sont négligées non seulement les améliorations que le peuple a droit d'attendre seront négligées, et la prospérité de la province sera arrêtée, mais la branche populaire de la législature usera mal de son pouvoir, et l'esprit public sera facilement mis en feu sur des théories gouvernementales purement abstraites, sur lesquelles sont dirigées son attention comme sur le remède qui malaise qu'il ressent.

Je concours entièrement dans ces vues sur les devoirs du conseil exécutif; mais je doute beaucoup qu'ils puissent convenablement être remplis par un conseil composé seulement de deux ou trois personnes occupant des emplois dans le service public, et de personnes servant gratuitement. Il est peu possible de s'attendre que ceux qui servent ainsi puissent consacrer une portion considérable de leur temps à leurs devoirs publics, et conséquemment il me paraît très désirable d'assigner des salaires à un ou deux sièges dans le conseil exécutif.

A des termes, comme ceux que je viens de détailler, il me paraît que les circonstances particulières de la Nouvelle Ecosse ne présentent aucun obstacle insurmontable à l'adoption immédiate de ce système de gouvernement parlementaire qui existe depuis longtemps dans la mère patrie et qui semble être une portion nécessaire des institutions représentatives à une certaine phase de leur progression.

J'ai cru que je vous devais d'entrer pleinement dans les difficultés pratiques que l'on rencontrera en donnant effet à ces principes généraux que j'ai posés pour votre gouvernement dans ma dépêche du 3 novembre, principes qui doivent vous guider dans le choix de vos conseillers responsables. J'ai l'espérance que la présente dépêche ne vous laissera aucun doute sur la marche à suivre par vous dans le cas d'un changement, que vous pouvez prévoir.

Je vous devais de me faire clairement comprendre sur ce point, et j'espère que ce que j'ai maintenant dit sera regardé par votre conseil comme l'équivalent d'une déclaration de mes vues telle qu'il la désirait dans sa lettre du 30 janvier.

J'ai l'honneur d'être, etc.

GREY.

Au lieutenant-gouverneur Sir John Harvey, etc.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

DE LA REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais: LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULES, FOYASSEMENTS, ET FACSIMILÉ DEPECHES, BLANCS DE VOYAGES, DE NOTAIRES, ETC.

Le tout exécuté avec goût et à des prix réduits.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 15 FEVRIER 1848.

A NOS ABONNES

DES VILLES ET DES CAMPAGNES.

Nous avons à nous plaindre d'un grand nombre de nos abonnés des Villes et des Campagnes, qui négligent de payer leur abonnement à nos publications. C'est une singulière manière d'encourager les gens. Il nous semble pourtant que les propriétaires de journaux gagnent bien leur argent et que le moins qu'on devrait faire pour favoriser les progrès de journalisme Canadien, serait de payer ces comptes d'abonnement.

Nous prions donc nos abonnés de vouloir bien nous payer ce qui peut nous être dû pour l'année 1847 expirée.

Les abonnés des campagnes voudront bien envoyer PAR LA MAILLE. Ils recevront un reçu par le retour.

Emigration.—Nous sommes bien aise de voir l'attention publique éveillée ici comme dans la Grande-Bretagne sur la question de l'émigration. A la veille d'une session nous ne saurions trop nous en occuper. Le retour des scènes de misère et de calamité publique, qui ont désolé la Province, l'année dernière, l'arrivée continue, tous les jours, d'une population de plus en plus nombreuse, pauvre et malade, auraient bientôt ruiné le Canada de fond en comble. Mais il n'en sera pas ainsi, les plaintes légitimes du peuple canadien, ses protestations énergiques ont été entendues en Angleterre. Lord Elgin lui-même, s'est empressé d'avertir le Gouvernement Métropolitain des dangers qui nous menaçaient et il l'a fait dans des termes qui prouvent l'intérêt qu'il prend au bien-être et à la prospérité de la colonie. Voici le texte de la Dépêche en date du 29 octobre 1847.

Milord,

J'ai l'honneur d'informer votre Seigneurie que pendant le mois dernier j'ai parcouru une partie considérable de la province. L'époque avancée de la saison et l'incertitude de la température m'ont empêché de pénétrer avant dans l'intérieur; mais j'ai visité plusieurs des villes les plus importantes, y compris Québec, Kingston, Toronto, Hamilton, St. Catherine, Niagara, et Brockville. Partout j'ai été salué par de bienveillantes réceptions et par des démonstrations non-équivoques de loyauté envers Sa Majesté. A Hamilton je me suis trouvé à l'assemblée de l'Association provinciale d'agriculture pour le Haut-Canada, à laquelle assemblée assistaient un grand nombre d'agriculteurs entrepreneurs et intelligents. Partant de Niagara j'ai visité le canal Welland, et partant de Toronto, le pays riche et très cultivé qui se trouve derrière cette ville prospère, j'y ai vu les preuves les plus frappantes et les plus consolantes d'un progrès continu et d'une prospérité

réelle. Quelque grande que fût l'idée que je m'étais faite de ses moyens elle a été de beaucoup dépassée par ce que j'ai vu dans cette occasion.

Je suis cependant forcé d'affaiblir considérablement l'expression de satisfaction que je viens de consigner dans ce rapport, à cause de la détresse et de la souffrance qui ont accompagné en Canada l'émigration de cette année, ses conséquences désastreuses, se sont fait sentir non-seulement dans les grandes villes, où sont réunies en grand nombre les malades et les destitués, mais même dans les districts éloignés où ils ont pénétré, emportant avec eux la maladie et le paupérisme. Le sujet s'imposait à mon attention chaque pas que je faisais dans la province, et je regrette d'avoir à dire que j'ai trouvé même parmi les plus fidèles sujets de la Reine, une disposition à contraster la visitation à laquelle le Canada a été soumis comme colonie, en comparaison des avantages dont jouissent les états voisins qui peuvent prendre des mesures pour se protéger eux-mêmes.

Je suis, etc.

“ELGIN ET KINCARDINE.”

En accusant réception de cette dépêche, lord Grey témoigne sa satisfaction d'apprendre le progrès continu des améliorations en Canada et exprime en même temps tous les regrets qu'il éprouve de savoir la détresse et la souffrance que l'émigration a causée dans certaines parties de la Province. Le Secrétaire des colonies dans une autre dépêche sur le même sujet ajoute qu'il a déposé aux pieds de Sa Majesté les adresses des deux Chambres du Canada et de la corporation de Montréal concernant l'émigration, que le gouvernement s'applique à trouver un remède à ces maux, etc. Les ministres anglais se réjouissent maintenant de n'avoir pas voulu encourager l'émigration sur une grande échelle et ils ont transmis au gouverneur général un rapport qui explique la politique suivie jusqu'ici, les obstacles qui se sont opposés à plus d'intervention efficace de la part des autorités impériales et qu'il est été inhumain, sinon impossible, d'arrêter sur le rivage ces multitudes qui fuyaient le sol natal, pour aller chercher en Amérique, un soulagement à leurs misères.

Lord Grey dans cette dernière dépêche ne dit pas ce qui s'est fait en Angleterre au sujet de l'émigration. Peut-être amènera-t-on l'acte impérial des passagers. Sa Seigneurie pense que les mesures efficaces peuvent mieux être adoptées dans les colonies.

Pendant que des règlements généraux, dit-il, dont l'inséquence peut-être facilement découverte et punie, peuvent être établis avec grand avantage par la loi, on obtiendra mieux l'attention portée à la santé et au confort des émigrés, en faisant un intérêt pécuniaire à ceux qui se chargent de les transporter dans les colonies, qu'ils puissent y arriver sans avoir éprouvé de maladie. Il ne paraît pas non plus difficile de trouver les moyens d'atteindre ce but. On y arrivera par un simple changement dans la loi coloniale en vertu de laquelle la taxe des émigrés est prélevée.

Lord Grey suggère la passage d'une loi par la Législature Provinciale statuant, que dans le cas qu'un vaisseau au départ de quarante plus longtemps qu'un temps spécifié, la taxe sur chaque émigrant serait doublée, et que si le vaisseau était retenu si longtemps que cette double taxe ne couvrirait pas la dépense subséquente, l'exédant serait à la charge du vaisseau, pourvu que le montant entier n'excédât pas £1 par tête. Le même principe pourrait être applicable au grand nombre d'émigrants entièrement démunis et incapables de travailler, de femmes, d'orphelins, d'infirmités qui traversent l'océan, qu'ils deviennent un lourd fardeau pour les colonies.

Il faudrait une disposition législative comme celle de l'Etat de New-York qui exigent du capitaine de tout bâtiment des cautions pour le paiement de tout ce que l'on craindrait devoir être obligé de payer pour le soutien de tous tels émigrés durant un an, ou bien imposer, au lieu de cette obligation, une taxe additionnelle sur le bâtiment de 10s. par chaque émigré pauvre ou malade. Lord Grey suggère encore que cette taxe fut doublée pour tous les émigrés arrivant après le 1er septembre et triplée pour ceux qui arrivent après le 1er octobre; on devrait encore, dans l'opinion de Sa Seigneurie imposer une amende sur un bâtiment dont les passagers auraient souffert, faute de provisions saines ou suffisantes. Lord Grey termine en exprimant l'espérance que les chambres coloniales s'occuperaient le plus possible de passer une loi réglant cette question de l'émigration, mais qu'en la passant elles feront en sorte de ne pas, par des dispositions par trop sévères, jeter des obstacles inutiles dans les communications entre les domaines de Sa Majesté des deux côtés de l'Atlantique. Sa Seigneurie ajoute de plus qu'il serait bien désirable que la Législature prit en sa sérieuse considération quelque projet de colonisation des Terres de la Couronne par l'émigration. Le pays ne pourrait que gagner, selon lui, si par des dispositions sages, on établissait un plan régulier et systématique de disposer de ces terres. Le gouvernement du pays devrait prendre l'initiative et non pas laisser cela à être fait par les efforts tardifs et souvent mal dirigés des individus.

TROIS NOMINATIONS.—La Gazette Officielle de samedi a répandu dans la ville un sentiment général de dégoût et d'indignation, à propos des nouvelles nominations de Conseillers de la Reine. Ceux qui ne voyent pas la Gazette, ne verraient pas le croix. Mais pourquoi ces nominations, se demandait-on, à cette heure, en ce moment? Pourquoi? pour enrichir le pays, pour

insulter le barreau, encore pour récompenser des protipotes et des intrigues politiques. Le barreau verra sans doute avec plaisir le retour dans ses rangs de M. Badgley! (qui va entrer, dit la rumeur, en société avec le nouveau conseil M. Rose) M. Johnson méritait bien d'être indemnisé pour ses troubles et déboires au comte de Drummond! Quand à M. Duval sa nomination sous d'autres circonstances n'eût étonné personne. Mais aujourd'hui et en telle compagnie c'est absurde. M. Rose est un avocat avec une forte clientèle, mais trop jeune et pas assez distingué pour qu'on le préfère à ses aînés au barreau. Pour M. Johnson il a certainement des talents, mais sa position au barreau ne justifierait pas sa nomination, quand même nous n'aurions pas à lui reprocher l'inconsistance politique la plus ridicule, et les misérables intrigues qui viennent de lui faire perdre à jamais l'estime et la considération publique.

Ces nominations, à ce qu'il paraît, étaient promises avant les élections générales. Nous le croyons, car il nous semble qu'autrement lord Elgin ne les eût pas sanctionnées. C'est déjà trop pour lui sans doute, d'être témoin jusqu'au dernier moment, des turpitudes de l'administration actuelle.

PROCÈS BEAUDRY.—Ce procès a occupé la cour criminelle vendredi et samedi dernier. L'instruction n'a fourni aucun nouveau détail que ceux déjà publiés dans nos colonnes, lors de cette malheureuse affaire. Huit témoins à charge furent entendus. M. Leeming déposa qu'entendant sonner sa cloche il est sorti de chez lui le 15 janvier au soir vers 7 heures et demie. Ne voyant dans la rue qu'une personne qui montait vers la rue Sherbrooke, il a couru après cette personne, qui était M. Beaudry; il l'a apostrophé, lui a crié qu'il n'était pas un gentilhomme, mais qu'il n'était qu'un lâche. M. Beaudry a tiré sur lui comme il levait la main pour le saisir. La se bornent les points importants de ce témoignage. Les autres témoins ont prouvé la blessure et l'arrestation.

De la part du prévenu MM. Drummond et Cartier qui conduisaient habilement la défense, ont fait entendre un grand nombre de témoins pour prouver qu'à la suite comme pendant les dernières élections des citoyens avaient été brutalement assaillis et que beaucoup de gens portaient des armes pour se défendre. Il fut encore prouvé que lors le cours de décembre et de janvier, les clochettes des maisons de la rue Henry étaient fréquemment sonnées par des gens qui se cachaient, etc. Enfin grand nombre de citoyens témoignèrent du caractère du prévenu qui est parfaitement honorable et paisible. Le jury se retira samedi de bonne heure, mais ne put s'accorder sur le verdict ce jour là. Ce n'est qu'hier qu'il fut rendu, déclarant M. Beaudry coupable de simple assaut.

Ce matin la sentence de la cour l'a condamné à 2 mois de prison. Considérant les circonstances de l'affaire, les 4 semaines que M. Beaudry a déjà passées en prison, nous trouvons le jugement de la cour par trop sévère.

NOUVELLES DIVERSES

Elections Municipales.—Nous croyons devoir rappeler à nos lecteurs que les élections municipales ont lieu le premier lundi de mars qui sera cette année le 6 de ce mois. Il ne faut pas retarder au dernier jour pour s'entendre, sur le choix de personnes capables et actives pour représenter nos intérêts dans la corporation.

Voici la liste des membres qui sortent du conseil ainsi que celle de ceux qui y restent:

Table with 2 columns: Quartiers and Membres qui sortent—qui restent. Lists names like Est, Centre, Ouest, Ste. Anne, Ste. Antoine, St. Laurent, St. Louis, St. Jacques, Ste. Marie, MM. Perrin, Footner, Lyman, Dowlin, Rodier, Ferrier, Beaubien, Gorbie, Sims, Valois, Ouimet, De Bierry, Gibb, Guly, Tully, Bourret, maire, La Rocque, Homier, Beaudry, Lynche.

Nous apprenons avec plaisir que JOSEPH GRÉNIER est prêt de se porter candidat au quartier St. Louis. C'est là un excellent choix.

Accident.—Dans notre dernière feuille nous mentionnions le bruit courant de la perte d'une diligence et de deux personnes noyées près de Lachine. Le bruit est confirmé. Le conducteur perdit sa route et conduisit ses chevaux dans une mare. Le malheureux seul disparut, un M. Ogden de Québec, dit-on, qui était passager sauta assez vite sur la glace et courut aux maisons chercher du secours. Quand il revint, la diligence n'était plus là; le courant l'avait entraîné en bas de Lachine et on entendait des cris plaintifs. L'autre passager un M. Russell, réussit à se tenir tout le temps sur le haut de la diligence. Quant on parvint à lui il avait à peine connaissance, ayant passé près de 7 heures dans cette effroyable position, à moitié dans l'eau. On espère pourtant qu'il en reviendra, mais nous apprenons ce matin qu'il faut lui couper les deux mains pour le sauver!

VOI SACRILÈGE.—Nos lecteurs doivent se rappeler d'un vol sacrilège commis l'autonne dernier à la Pointe-aux-Trembles. Un nommé O'Donnell un vieux délinquant a été la semaine dernière trouvé coupable d'avoir volé à l'Eglise de cette paroisse, un ciboire, un ostensorioire et une lampe.

Leurs Excellences le Gouverneur-Général et la Comtesse d'Elgin donnent un grand bal à Monkland, le 29 du courant.

ACCIDENT AFFREUX.—La semaine dernière un nommé Codwell, employé dans la manufacture de tabac de M. Joseph, tomba dans les roues du moulin et fut instantanément broyé en morceaux!

LA TEMPERATURE.—Le temps continue froid, quoique sur le haut du jour le soleil ait déjà beaucoup de force. Les gens de la campagne commencent à venir en ville en grand nombre. Montréal en a pris un air d'activité et d'animation qui lui a manqué depuis un mois ou deux. Les provisions sont cependant encore rares au marché et très chères.

MM. les Amateurs Canadiens.—La représentation d'hier a été excellente. Les acteurs se sont surpassés. Aussi il y avait une bonne maison et ces messieurs jouaient devant des loges pleines. M. de Boissac et Labranche dans le Cid-avant Jeune Homme ont été fort admirés. Middle Hill fait bien son rôle. Elle parle parfaitement français et est fort gracieuse. Dans Paul Minuit, M. Chabouard et le Monsieur ont été également bien joués. Mais Les Deux Précepteurs ont fait fureur. Cette pièce est remplie d'esprit, Ledru nous a fait mourir de rire. Le monsieur qui faisait Le lru est un acteur de première force. Cinquant ne lui en coûtait guère. Les autres acteurs ont bien fait, surtout M. Robertville et la gentille Jeannette.

CHLOROFORME.—Nous apprenons que samedi dernier, M. le Docteur NELSON a pratiqué l'opération de la taille sur un homme âgé de 61 ans et à qui il a extrait une pierre de la grosseur d'une moyenne prune. On a administré au patient le chloroforme, qui l'a plongé dans une si parfaite insensibilité qu'il n'a éprouvé aucune douleur durant l'opération, et il s'aperçut à peine qu'on s'occupait de lui. Pour le garder dans cet état de somnolence, il fallut continuer l'administration du gaz, mais aussitôt que l'opération fut terminée, il reprit ses sens, sans ressentir cet embarras de cerveau, cet étourdissement et ce malaise qu'il a ressentis après l'usage de l'Ether dont le Dr. Nelson s'est servi pour la même opération dans le mois d'août dernier. Le Dr. Nelson donne la préférence au chloroforme; son effet est plus prompt, plus parfait et ne demande pas l'appareil que l'Ether requiert. Les deux calculs extraits à la première occasion étaient très lisses et durs, preuve qu'ils étaient formés depuis longtemps, mais le dernier était spongieux et très friable, ce qui dénotait une formation toute récente. MM. les docteurs Arnoldi et Sutherland assistaient à l'opération, ainsi qu'un grand nombre d'élèves en médecine.—Minerve.

NOUVELLE ECOSSE.

Une administration libérale.—Bonne nouvelle! Le télégraphe électrique nous a appris hier soir, que Son Excellence Sir John Harvey a nommé les MM. suivants membres du Conseil Exécutif pour cette Province: Hon. James B. Uniacke, Michael Tobin, Hugh Bell, Joseph Howe, Jas. McNab, Herbert Huntingdon, W. F. Desbarres, Lawrence O. C. Doyle et George B. Young, Fers.

Ces MM. ont été assermentés à Halifax le 2 février. On pense que M. Uniacke sera Procureur-Général, M. Wm. F. Desbarres Secrétaire-Général, M. Howe Secrétaire Provincial, M. McNab Trésorier et M. Huntingdon Collecteur de l'Accise.

NOUVELLES ETRANGERES.

ANGLETERRE.

Les Anglais, qui se moquent si agréablement des fortifications de Paris, semblent être aujourd'hui saisis d'une véritable terreur panique, ils ne songent à rien moins qu'à fortifier tous les points accessibles de la Grande-Bretagne, qu'à augmenter l'effectif de l'armée et de la marine militaire, et, malgré les répugnances de la population pour le maniment des armes, qu'à importer l'institution de la garde nationale, infanterie, artillerie et cavalerie.

Le brantle a été donné par une lettre du duc de Wellington, que l'on culpoit avec mystère et qui déclare qu'en cas de guerre, l'Angleterre ne serait pas en état de résister à une invasion. Lord Ellesmere est venu ensuite, dans une lettre adressée au Times et rendue publique affirme que, grâce aux progrès de la navigation à la vapeur, cinquante mille Français peuvent, comme au temps de Guillaume le Conquérant, débarquer sur les côtes du comté de Kent, culbuter les régiments brianniques et marcher sur Londres, où ils se trouveront comme chez eux.

Enhardie par cette double démonstration, la presse de toutes les nuances a tiré le canon d'alarme, et elle a réduit le gouvernement à s'occuper de ce que l'on appelle la défense du pays. Bien que les arsenaux et les principaux ports du Royaume-Uni soient déjà protégés par des ouvrages formidables, on a jugé nécessaire d'augmenter encore ces fortifications et d'ajouter à l'armement des batteries. Cent cinquante canons, obusiers ou mortiers de gros calibre ont été répartis sur la frontière, de la Medway à Portsmouth, et 128 ont été dirigés sur Guernesey, Halifax, Gibraltar et Malte. Une commission nommée par le grand-maitre de l'artillerie, a parcouru les côtes est, sud et ouest de l'Angleterre, et doit proposer les mesures nécessaires pour compléter le système défensif.

L'armée anglaise a déjà reçu un accroissement de dix mille soldats et de quinze mille vétérans; les ouvriers des ports ont été enrégimentés. Une force régulière de trente mille hommes occupe l'Angleterre; quarante mille hommes composent la garnison de l'Irlande; quarante mille hommes sont distribués entre les colonies, sans compter deux cent mille Cipayes et cinquante mille matelots ou soldats de marine. Cette régulation de forces, qui entraîne, tant sur le budget de l'Etat que sur celui de la compagnie des Indes, une dépense annuelle de sept à huit

cents millions de francs, ne paraît pas encore suffisante. On assure que l'armée va recevoir un renfort de dix mille hommes.

Le Times du 29 publie, sous la rubrique de Paris, une correspondance dans laquelle on remarque les paragraphes suivants: "MM. Coloredo et Radowitz ont été présentés au roi dimanche, le premier par l'ambassadeur d'Autriche, le second par celui de Prusse."

Le prince de Metternich a adressé deux notes conçues dans les mêmes termes, l'une au gouvernement britannique, l'autre à S. M. Louis-Philippe, pour les avertir que S. M. l'empereur d'Autriche a résolu d'augmenter le nombre de ses troupes dans le royaume lombardo-venétien, mais seulement à titre de mesure de précaution motivée par le mouvement des Etats voisins.

M. Guizot a adressé aux cabinets de Londres, Vienne, Berlin et Saint-Petersbourg une copie de sa note en réponse du refus que la diète helvétique a fait d'accepter la médiation de ces puissances. M. Guizot déclare dans cette note que la diète ayant décliné le parti fédéral, les puissances se regardent comme dégagées des obligations que les traités de 1815 leur imposaient envers la Suisse.

Par une de ces coïncidences dont l'histoire offre peu d'exemple, Abd-el-Kader s'est rendu aux français à l'endroit même où Jugurtha, auquel on l'a tant de fois comparé, avait vu finir sa fortune. C'est, en effet, sur les bords de la Moulouya, en latin Mulva, que Jugurtha fut livré aux Romains.

On parle à Berlin du prochain mariage de la princesse Louise de Prusse avec le prince royal de Suède. Il est également question du mariage de la princesse Caroline, née le 4 août 1833, et fille unique du prince de Wasa, fils du régent de Suède, avec le prince François-Gustave-Oscar de Suède, né le 18 juin 1827.

Le marquis de Paolucci, ex-gouverneur de Gènes, est arrivé le 29 décembre à Nice, en même temps qu'un certain nombre de jésuites venus de Suisse, et qui n'ont pas jugé à propos de s'arrêter à Gènes, et pour cause, dit-on.

Les poètes Artisans.—Les poètes artisans formaient jadis une exception assez rare; aujourd'hui il n'en est pas de même. Nous avons en fait de poètes, MM. Becker et Durand, qui sont menuisiers; Ganny, parqueteur; Jamin, Davau, Corsat, coiffeurs; Rehoul et Fontnier, boulangers; Peyrotte, potier; Blanchard et Bonnet, cafetiers; Roussellet, receveur d'omnibus; Genestier, jardinier; Festeau, horloger; Elisa Fleury, brodeuse; Poney, maçon; Gouvalles, condorrier; Savinien Lapointe, bottier; Magu, tisserand. Enfin il n'y a pas de jours où nous ne voyions à la police correctionnelle des voleurs se défendre en vers, et les poètes de Lacenaire ont obtenu un durable succès... parmi les assassins.

Un journal français, l'Echo des Alpes Maritimes, va paraître à Nice. Il est, comme la plupart des feuilles italiennes, destiné à favoriser la marche du progrès.

La frégate à vapeur de la marine royale, l'Avenger, de 1,414 tonneaux de jauge, avec des machines de 650 chevaux de force, a fait naufrage dans la soirée du 20 décembre sur des rochers coulés nommés Cerella, à environ 13 milles de l'île de Guleta. Tout l'équipage a péri à l'exception de trois officiers, du chirurgien et de cinq hommes qui se sauvèrent dans une embarcation et gagnèrent Tunis. L'Avenger avait été construit en 1845 et attaché à la station de la méditerranée le 20 novembre dernier; il était commandé par le capitaine C. E. Napier, fils de l'amiral.

C'est à tort que l'on a annoncé que la fortune laissée par S. A. R. Mme Adélaïde s'élevait à cent millions.

Les revenus de Mme Adélaïde étaient à peu près de 1,300,000 fr., représentant un capital de 60 millions, qui, d'après les dispositions testamentaires de l'auguste princesse, sera réparti de la manière suivante:

Deux millions au jeune duc de Chartres, second fils de feu M. le duc d'Orléans; Dix millions à M. le duc de Nemours; Un million à peu près destiné à acquiescer divers legs particuliers; Enfin, le reste de la fortune à partager entre M. le prince de Joinville et M. le duc de Montpensier.

Toscane.—L'irritation est grande à Florence et dans tout le grand-duché, par suite de l'entrée des Autrichiens à Modène et à Parme. Le gouvernement a cherché à la calmer en faisant publier que cette démarche n'avait eu lieu que sur la demande des souverains des deux états. Il paraît, du reste, qu'il a cru devoir renforcer les troupes qui stationnent sur la frontière, du côté de Modène.

On écrit de Berlin, le 27 décembre: "Le roi a assigné 70,000 thalers pour la construction d'une nouvelle église catholique, destinée en même temps pour les troupes de la garnison. Le plan, composé par M. Soller, conseiller supérieur au département des travaux publics, n'a pas encore obtenu l'approbation du roi, S. M. a permis de faire une collecte dans toute la monarchie pour suppléer à ce qui manque à la somme nécessaire."

—La dépouille mortelle de la duchesse de Parme sera transportée à Vienne et déposée dans le caveau impérial de l'église des Capucins, à côté de celle de son fils, le duc de Reichstadt.

BUREAU DU SECRÉTAIRE. Montréal, 11 février 1848. Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes savoir: John Dural, Francis G. Johnson, et John Rose, écrls, pour être Conseillers de la Reine, dans cette partie de la province ci-devant le Bas-Canada.

Correspondances. Frs. Dr. Berthier, reçu remis; P. G. écr. Rivière-du-Loup, do; T. J. écr. Colchester, C. W. do; J. D. écr. Kingston do; P. L. G. écr. Rimouski do; G. P. écr. Rivière-du-Loup, en bas de Québec do; J. Bte. V. écr. St. Jérôme; C. P. écr. St. Marc.

Naissance. A Chambly, le 7 du courant, la dame de A. Mercille, écr., N. P., a mis au monde un fils.

Décès. En cette ville, hier, à l'âge de 12 ans, après une maladie de quelques jours, Jean-Baptiste Alphonse, enfant de Toussaint Lafamme, écrivain. Ce jeune enfant doué des talents les plus remarquables faisait concevoir de grandes espérances à sa famille. Etudiant au Séminaire de Montréal, il se distinguait dans ses classes et étouffait ses professeurs par sa facilité prodigieuse à tout apprendre. On peut concevoir la douleur d'un père et d'une mère de se voir enlever par la mort impitoyable cet enfant chéri, à qui la providence elle-même semblait promettre un brillant avenir et une existence utile et intéressante. Hélas! Dieu dans ses décrets impénétrables n'a pas voulu que cette belle intelligence se développât plus longtemps sur la terre. Il l'a rappelé à lui. Que son saint nom soit béni.

A St. Pie, le 27 décembre dernier, après une maladie de deux heures, à l'âge de 33 ans et six mois, Dame Sophie Blanchard, épouse de Henri-Benjamin-Douaire Bondy, écr., notaire.

Au même lieu, le 9 du courant, après une maladie de huit jours, Dame Esther-Sophie LeMay, épouse de Norbert Gauthier, écr., marchand.

Aux Sources de Calédonie, le 23 ult., Dame Elizabeth Dostwick, épouse de M. Alex. Parker, âgée de 36 ans.

A Québec, le 11, Dame Marie-Louise Dubois veuve en premières noces de feu F. X. Corneau, écr., et en secondes noces de feu Joseph DeBlois, écr.

BANQUE DU PEUPLE. LES ACTIONNAIRES de cette Institution sont notifiés qu'un DIVIDENDE SEMI-ANNUAL, de TROIS par CENT (3) a été déclaré et sera payé le Capital payé, payable le ou après le 1er MARS prochain. Par Ordre B. H. LEMOINE, Caissier.

15 février.

ON DEMANDE AU No. 18, Rue St. Antoine, UNE FILLE POUR SERVIR. Une Canadienne sera préférée.—15 fév.

FÊTE ANNUELLE DE L'INSTITUT DES ARTISANS. DE MONTRÉAL, MECHANICS' INSTITUTE, Sous le patronage de Son Excellence le GOUVERNEUR-GENERAL, PATRON DE L'INSTITUT. LE PRÉSIDENT et le COMITÉ DE DIRECTION de l'INSTITUT DES ARTISANS de Montréal ont l'honneur d'annoncer que leur FÊTE ANNUELLE et EXHIBITION aura lieu

Mardi Soir le 15 courant, dans les MAGNIFIQUES SALLES du Marché Bonsecours, que son Honneur le Maire a bien voulu mettre à leur disposition pour l'occasion. Par les avantages que leur offre cette spacieuse halle et les grands préparatifs qui se font maintenant et avec l'expérience des années précédentes pour les guider, le Comité ont l'espoir que cette Grande Fête sera aussi intéressante que splendide.

Des rafraîchissements seront fournis par M. ALEXANDER, et le Comité a fait des arrangements pour que les provisions soient abondantes. La table pour le souper sera ouverte depuis 8h. P. M. jusqu'à trois heures du matin. Le thé et le café seront servis jusqu'à 5 heures. Les Salles seront bien éclairées et tenues dans un ordre parfait. On peut se procurer des billets aux différents Magazins de Musique et aux Librairies. Prix des billets, un monsieur 6s. 9d. Dames et enfants 3s. 9d. Les membres qui désirent réclamer leur privilège, doivent s'adresser à l'Institut pour leurs billets. 4 janvier.

FETES DES ARTISANS ET EXHIBITION. LE Comité de Direction pour la Grande Fête et Exhibition prie toutes les personnes qui ont des Modèles ou des Dessins de Machines, Œuvres ou objets d'Art, exécutés de manière à produire de l'intérêt et de l'agrément d'en avertir le surintendant à l'Institut, ou aucun membre du comité au Marché Bonsecours. Le comité n'a pas besoin de faire remarquer que ces ouvrages exposés à l'œil du public seront d'un grand avantage pour les artistes et les artisans; et il assure tous ceux qui en ont à offrir pour l'occasion qu'on y fera une attention particulière et qu'un officier nommé par le Comité, les y transportera et les en ramènera sans frais et on en prendra le plus grand soin. 10 février.

BUREAUX A LOUER. DANS la rue SAINT-VINCENT, No. 15, UNE ou DEUX Chambres spacieuses à louer à bon marché.—S'adresser au bureau de la Revue.—12 fév.

INSTITUT CANADIEN.

ETIENNE PARENT, Ecuyer, fera une Lecture dans les salles de l'Institut Canadien, rue St. Gabriel, SAMEDI, le 19 FEVRIER courant, à 10 heures du soir. Le sujet de cette Lecture sera, "Considérations sur notre système d'éducation populaire, sur l'éducation en général et les moyens légitimes d'y pourvoir." Des places seront réservées pour les Dames. Par ordre, V. P. W. DORION, Sec. Arch. I. C.

BRASSEIE PIGEON. M. A. DORAY s'étant retiré de cet établissement, les affaires se feront sous le nom de "PIGEON, SAVOIRAG & Cie." NARCISSE PIGEON, A. & T. SAUVAGEAU. Montréal, 9 fév. 1848.

APPARTEMENTS DEMANDES. UN Monsieur Anglais désirant apprendre le français voudrait louer une ou deux chambres dans une famille Canadienne, avec ou sans la pension. S'adresser au Bureau de la REVUE CANADIENNE. 12 février, 1848. c o

AVIS. LES affaires ci-devant conduites par JOHN YOUNG & BENJAMIN HOLMES sous les noms et raison de STEPHEN, YOUNG & Cie., seront continuées à l'avenir par les Soussignés sous le nom de HOLMES, YOUNG & KNAPP. JOHN YOUNG, BENJAMIN HOLMES, JOSEPH KNAPP. Montréal, 1 fév. 1848.

A LOUER, UN JOLI COTTAGE, grande rue du Faubourg St. Joseph, près de chez Messrs. Dow & Co., très-convenable pour une petite famille avec glacière, un bon puit, jardin, remise et écurie. S'adresser à LOUIS DE LAGRAVE, Rue Craig. Ou à C. A. BRAULT, N. P. No. 3, Faubourg St. Joseph.

BANQUE DU PEUPLE. AVIS. LES Actionnaires de cette Institution sont notifiés par les présentes, que l'Assemblée Générale Annuelle, aura lieu, à leur Bureau, Grande rue St. Jacques, LUNDI, le 6me jour de Mars prochain, à 3 heures P. M., en conformité à la clause XVIII, de l'Acte d'Incorporation. Par ordre B. H. LE MOINE, Caissier.

15 février.

PLACES DE BANC A LOUER. On offre à louer une ou deux places de Banc avantageusement situées dans la nef de l'Eglise Paroissiale de cette ville, d'un côté de la rue, possession immédiate. S'adresser au Bureau de la Revue Canadienne. 31 déc. 1847.

AVIS. BUREAU DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE ST-LAURENT ET DE L'ATLANTIQUE. MONTREAL, 29 Janvier 1848.

LES propriétaires de parts dans le Capital de la Compagnie du Chemin de Fer du St. Laurent et de l'Atlantique, sont par ces présentes notifiés et requis de payer au Bureau de la Compagnie, No. 18, Petite rue St. Jacques, en cette ville, les 5me et 6me VERSEMENTS de DEUX LIVRES, DIX CHELINS courant, par chaque part. Le 5me Versement, le ou avant le 1er jour d'AVRIL, et le 6me Versement, le ou avant le 1er jour de MAI prochain. Les personnes qui résident dans le District de St. François, pourront faire leurs paiements aux agents de la Banque de la Cité, à Sherbrooke ou à Stanstead, comme il leur conviendra le mieux pour la localité où elles résident. Par ordre THOMAS STEERS, Sec. et Trésorier.

31 jenv.

LES Soussignés Médecins et Chirurgiens, donnent avis qu'ils s'adresseront à la Législature Provinciale, dans la prochaine Session (ou dans la session suivante suivant les délais) pour demander le rappel de l'acte passé dans la dernière session incorporant la Profession Médicale, etc., etc., et la substitution d'autres dispositions, principalement l'établissement d'un bureau d'examineurs à Québec et d'un autre à Montréal.

B. H. CHARLEBOIS, W. D'ESCAMBAULT, P. E. PICHAULT, C. A. REGNAULT, T. E. D'ODET D'ORSENNENS, E. TRUDEL, HECTOR PELTIER, L. BOYER, J. L. LEPROHON, J. EMERY CODERRE, P. WILBRUNNER, C. SABOURIN, J. WILSCAM. Montréal, 7 déc. 1847.

L. P. BOIVIN, IMPORTATEUR D'ÉPICES, ÉPICES, BISCUITS, ET OBJETS DE FANTAISIE. INFORMÉ respectueusement ses patrons et le public en général qu'il ouvrira ce splendide magasin coins des rues Notre-Dame et Saint-Vincent, presque vis-à-vis le Palais de Justice, JEUDI prochain le 23 du courant avec une collection de marchandises nouvelles et du dernier goût à laquelle il appelle l'attention du Public. Montréal, 21 déc. 1847.

Pianos

RÉPARÉS ET MIS D'ACCORD, ETC. Le Soussigné ayant pris des arrangements avec les ouvriers de première classe des ateliers célèbres de Collard et Collard et Town et Packer de Londres, est maintenant prêt à se charger de toutes espèces de réparations aux Piano-Forte, Harpe à pédales, Guitares, Violons, etc. R. EGAR, No. 6, Rue St. George derrière la rue Craig, Montréal, 18 janv.

LIBRAIRIE CANADIENNE. No. 3, Rue St. Vincent.

LES Soussignés ont l'honneur de rappeler à leurs nombreux patrons qu'ils se chargeront comme par le passé, des ordres qui leur seront adressés pour LIVRES, GRAVURES, CARTES GEOGRAPHIQUES, GLOBES, INSTRUMENTS DE CHIRURGIE, INSTRUMENTS DE MATHÉMATIQUES ET DE TOUTES AUTRES MARCHANDISES FRANÇAISES. Les commandes confiées à leurs soins, seront exécutées cette année par l'un des soussignés, dont le départ pour l'Europe, est fixé au 10 de Janvier prochain. Ils profitent de cette occasion pour inviter les personnes qui leur donnent du plaisir à venir visiter leur magasin et à leur faire passer leurs commandes sous le plus court délai possible. E. R. FABRE et Cie. Montréal, 24 déc. 1847.

GRAMMAIRE FRANÇAISE ELEMENTAIRE. SUIVIE d'une méthode d'analyse grammaticale raisonnée, à l'usage des Ecoles Chrétiennes, la 12e édition, nouvelle édition, prix 10s. la douzaine, à vendre chez E. R. FABRE, et Cie. Rue St. Vincent, No. 3. 24 déc.

VITAL DESROCHERS

ÉTÉ admis à la profession d'Arpenteur, au bureau du département des Terres de la Couronne, le 14 de décembre dernier. Le bureau du sous-arpenteur est au No. 121, Rue St. PAUL, Montréal; il pratiquera le dessin et l'architecture il se transportera à la campagne lorsqu'il en sera requis. Montréal, 17 janv.

A GRAND MARCHÉ.

FONDS DE MAGASIN DE £12,000, A vendre au No. 124, Rue Notre Dame VIS-A-VIS l'EGLISE ANGLAISE. LES Soussignés informent respectueusement leurs nombreux patrons et le public en général qu'ils ont eu l'honneur de vendre et veulent vendre sous un court délai leurs fonds de magasin. Ils ont fait une déduction de 25 pour cent sur le prix courant des marchandises déjà évaluées à très bas prix et importés directement par eux. Le fonds de leur magasin se compose d'un assortiment général de Marchandises de goût et d'étape de la meilleure qualité et dans le meilleur ordre, parmi lesquelles se trouve leur importation de l'automne composée des effets les mieux choisis et les plus nouveaux, tels que: Gros-de-Naples, Satins damassés, Satinettes, Dentelles de fil et de soie, Fleurs Françaises, Plumes, Rubans, Mousseline de laine, Cachemires, Indiennes, Alpaccas lustrés, Orléans, Mérinos Français, Paramattas, Colobourge, Velours de soie, Châles, Cachemires et Satins Collets et Chemisettes, Pelletteries, Plumes pour manteau et robe, Gants et Bas de tout genre, Patrons de robes de tout genre, Draps fins et super-fins, Draps de Pilote, Camisures, Flanelles, Couvertures, Linges de table, Tapis, Bonnets de laine pour Dames, en quantité, Laine de Berlin et patrons, Chemises de laine, Calçons de laine, Dames, Coton blanc et autres, Toiles d'Irlande, Toiles à drap, etc., etc., etc. N. B. Comme ce fonds de magasin doit être vendu sans réserve, il est important pour les marchands et les familles de venir le plus vite le visiter. Ils ne trouveront pas une pareille occasion. Le tout pour argent comptant. BEAUDRY & FRERE. Montréal, 23 nov. 1847.

AUX ETUDIANTS. CEUX des Etudiants en Médecine qui désireraient passer leur temps à cette ville, travaillant chez M. St. Julien, des voitures pour les conduire à leurs Cours matin et soir. 25 oct.

Le Soussigné, propriétaire du Fief Beaulac, dans la Seigneurie de Chambly Est, et autres propriétés de la même Seigneurie de Chambly Ouest, s'adresseront à la Législature à sa prochaine Session pour demander un Acte, afin de les autoriser à construire une LIGNE (DUM) à travers la Rivière Richelieu, à la place où pris de la place appelée "la chute" au dessus du village du Canton de Chambly, ayant une Glissoire (Slits) ou un espace ouvert de la largeur au moins de 30 pieds, et de la hauteur qu'il sera déterminée. JOHN YULE, jr.

AVIS. On s'adressera à la Législature à sa prochaine session, (ou à la suivante si le cas le requiert) pour obtenir le privilège de construire un PONT DE PEZ sur la Rivière L'Assomption, de manière à joindre le village de ce nom avec la rive opposée, du côté de St. Sulpice. Ce pont doit la longueur excéder 330 pieds n'aura qu'un seul pilier, au centre, pour le supporter, de sorte qu'il y aura un libre espace de 160 et quelques pieds entre le pilier et chacune des rives. Il sera élevé de 6 pieds au dessus de la plus grande crue connue des eaux; et n'aura pas de pont levés. Le privilège qui sera demandé s'étendra à une lieue en bas et une lieue en haut du dit pont; laissant toutefois la liberté à qui voudra, de tenir une traverse de canot au lieu connu sous le nom de "traverse de Guillaumont" pour la commodité des piétons allant ou venant du haut de l'Assomption. LES PEAGES QUI SERONT DEMANDÉS SONT: 10.— Pour chaque Carrosse ou autre voiture à quatre roues, avec un seul cheval et un conducteur, six deniers courant. 20.— Pour chaque voiture à deux roues, et chaque voiture d'hiver, avec un seul cheval, et le conducteur, quatre deniers courant. 30.— Pour chaque cheval ou autre bête de somme additionnel aux voitures mentionnées ci-dessus, deux deniers courant. 40.— Pour chaque personne additionnelle dans une voiture, un denier courant. 50.— Pour chaque personne à cheval, deux deniers demi. 60.— Pour chaque personne à pied, un denier. 70.— Pour chaque cheval, jument, mule, âne, ou autre bête de somme; taureau, bœuf, vache, ou autre bête à corne de quelque espèce qu'elle soit, un denier et demi. 80.— Pour chaque monton, veau, agneau, chèvre, cochon, etc. un demi denier. A. LAROCQUE. 11 nov 1847.

LIGNE DE DILIGENCE

ENTRE LE VILLAGE D'INDUSTRIE ET MONTREAL. EN PASSANT PAR L'ASSOMPTION. Le Soussigné informe le public qu'il vient d'établir une ligne de Diligences entre le VILLAGE D'INDUSTRIE et MONTREAL, en passant par le Village de l'ASSOMPTION. Les voitures seront confortables, les chevaux excellents, et il espère que de toutes manières les voyageurs seront satisfaits. Les diligences partiront de MONTREAL tous les MARDIS et VENDREDIS à 3 heures. P. M. du VILLAGE D'INDUSTRIE tous les LUNDIS et JEUDIS à 7 heures, A. M. Pour autres informations s'adresser à l'HOTEL QUEBEC, à M. BRAULT, à l'ASSOMPTION chez M. MERCIER et au propriétaire au village d'Industrie. JOSEPH DESCHAMPS. Village, d'Industrie, 21 janv. 1848.

MOULANGES FRANCAISES.

Le Soussigné ayant été nommé agent par une maison du Havre pour la vente de MEULES de Meuniers confectionnées en France et faites au goût du pays, prévient les Messieurs qui désirent en avoir qu'ils peuvent s'adresser à lui. Chaque meule est composée de 5 à 6 morceaux et de la grandeur de 41 pieds anglais elles peuvent venir aussi de toutes autres dimensions. Pour renseignements s'adresser chez messrs. E. & V. HUDON, Rue St. Paul. LOUIS DE LAGRAVE. 21 janv.

A LOUER.

UN VERGER complanté d'arbres fruitiers, pommes, pèches, ainsi qu'un JARDIN avec une petite MAISON pour le Jardinier, situé sur le Côté St. Louis, faubourg St. Antoine, voisin de Jos. Desjardins, écr. possession demandée immédiatement. AUSSI, une MAISON, rue Craig, coin de la rue Cad., en briques à deux étages, contenant onze appartements, avec glacière, écurie et remise. Possession donnée immédiatement. Comme quelques réparations seront nécessaires, elles seront faites au goût des personnes qui désirent louer. S'adresser à L. DE LAGRAVE, Rue Craig, ou à C. A. BRAULT, N. P. No. 3, faubourg St. 21 janv.

AUX LIBRES ET INDÉPENDANS ÉLECTEURS DU COMTÉ DE BERTHIER.

MESSEURS, Je me rendrais coupable, auprès de vous, d'une ingratitude impardonnable, si je taisais les sentiments de reconnaissance que j'éprouve pour le rôle infatigable que vous avez joué dans ma lutte électorale dernière. Sollicité par les électeurs les plus influents de votre comté de me porter candidat en opposition à votre ancien membre, j'ai dû céder à des désirs si pressants; et si réalisables les deux tiers des électeurs de ce comté, j'ai assumé, vous savez comme moi que ce n'est qu'à qu'à mes modestes talents et à mon infatigable dévouement. Vous avez été si nombreux à juger par vous-même, si jamais on a eu l'honneur de la franchise pour obtenir le succès d'une élection, c'est bien dans cette circonstance où, insistant en ce qui me concerne, les plus corrompus, non seulement on ne s'est pas contenté de faire voter plusieurs fois les mêmes électeurs, mais on a eu le malheur de faire voter plusieurs fois les mêmes électeurs, dans toutes les paroisses où moi opposant avait la majorité, mais on n'a pas eu le rogi d'écarter pour former cette majorité fictive qui fut triompher mon adversaire; je ne citerai que l'appel à l'Assemblée de ce comté, c'est qui dans la paroisse de Berthier où l'on ne peut compter tout au plus que 450 à 500 électeurs, on a enregistré 1025 votes. Mais ce triomphe n'ont que momentané. J'ai trop de foi dans la sagesse des lois de mon pays, pour douter un seul instant du succès de la cause de la franchise électorale. En attendant encore dans cette occasion aux votes d'électeurs de deux mille cinq cents électeurs, je remplis un devoir impérieux de justice pour vous et pour moi. Pour vous, en ce que vos droits et vos intérêts les plus sacrés ont été foulés aux pieds; et pour moi-même, en ce que, jugé digne de votre confiance, je suis privé de vous rendre les services que vous êtes en droit d'attendre de moi. Lorsque l'entente cette lutte, le devoir compte sur l'impartialité de personnes qui ont un serment rigoureux de servir à rendre justice aux deux partis indistinctement. J'ai été trompé dans mon attente pour quelques uns d'entre elles. Hélas! les tribunaux sont appelés à faire justice des consciences faussées de ces dernières. Que vous dirai-je d'une personne qui, revêtu d'un caractère sacré, n'a pas craint de descendre dans l'arène politique et de se mêler aux basses intrigues qu'on a employées contre moi. Pour elle, l'opinion publique en a déjà faite justice et je la laisserai concilier sa conscience avec ses actes. Je ne m'arrêterai point non plus, messieurs, à relever aujourd'hui, les injures grossières et menaçantes que n'a cessé de déverser sur moi, depuis quelque temps, une vile gazette qui n'aurait certainement jamais dû paraître pour la tranquillité de nos campagnes surtout si paisibles. Qu'il me soit permis de vous dire (et vous le savez tous) que ce papier n'est l'écho que de deux ou trois jeunes enthousiastes qui ne sont certainement pas d'un grand poids dans l'opinion de notre comté. Quant aux idées rétrogrades qu'on a voulu me prêter relativement à l'élection du peuple et à la loi des écoles, je suis trop ami de mon pays pour les avoir jamais entretenues. Je désire que l'éducation soit répandue dans tous les rangs de la société, et si j'ai pu vouloir quelques changements dans les détails du bill, j'ai saisi cette occasion de déclarer emphatiquement que je n'ai jamais opposé la loi de l'enseignement de la loi actuelle, ni dit que je voudrais la faire révoquer. Acceptez encore une fois, messieurs, mes plus sincères remerciements pour l'appui cordial dont vous avez bien voulu m'honorer. Je reste sincèrement, Messieurs, Votre respectueux serviteur, L. A. DEROME.

AVIS IMPORTANT

Le commencement d'une année étant une époque favorable pour prêter ou renouveler un abonnement à la Revue Canadienne et à l'Album Littéraire, avis est donné par les présentes que tous les abonnés, LES ANCIENS COMME LES NOUVEAUX, ont droit aux PRIMEES D'ABONNEMENT que nous avons annoncées depuis quelques années. Ainsi un payant une année d'abonnement, six numéros comptant, en a droit et en reçoit. 20 ALBUMS POUR RIEN. C'est plus que la valeur de l'argent. L'ANNÉE 1847, EST COMPLETE, Hâtez-vous de vous abonner, car le nombre des files est limité. 8 janvier.

LE DEUXIEME VOLUME DE L'ALBUM

Littéraire et Musical de la Revue, COMPRENANT LES 12 LIVRAISONS DE 1847.

CORPORATION DE MONTREAL.

AVIS public est par le présent donné à tous ceux qui doivent à la Cité de Montréal, pour Colation, Corvée, Taxe sur leurs chevaux, ou autrement, de venir payer sans délai.

AVIS public est de plus donné que les livres des éditeurs pour les Quartiers Ste. Anne et St. Antoine, pour l'année courante, sont préparés et sont prêts dans le Bureau du Trésorier de la Cité, et sont prêts à être examinés par le public afin que ceux qui se croient lésés par les cotisations ou par les sommes chargées sur leurs propriétés, meubles ou immeubles, puissent faire application au Conseil de Ville pour telle diminution que les circonstances de leur application peuvent justifier; pourvu que telle application soit faite d'ici à trois semaines de cette date. Un Comité du Conseil sera nommé pour faire droit sur les applications, lesquelles doivent être adressées par écrit et laissées au Bureau du Trésorier de la Cité accompagnées de Baux ou autres pièces justificatives.

ECOLE DE Medecine et de Chirurgie.

LES lectures à cette école, incorporée, commenceront le 1er NOVEMBRE prochain, et finiront le DERNIER d'AVRIL. Les lectures, à l'avenir seront données en français, comme suit:

- L'Anatomie. Dr. BINAUD. Les Accouchements. Dr. ARNOLETTI. La Pratique de la Médecine. Dr. BOGLEY. La Chirurgie. Dr. MONRO. La matière méd. et la thérapeutique. Dr. J. E. COCHRAN. La Chimie. Dr. SUTHERLAND. L'Institut de médecine ou physiologie. Dr. PLETIER. La médecine légale. Dr. BOYER. La Chimie Médicale. Dr. BOGLEY. La Clinique Chirurgicale. Dr. ARNOLETTI.

Portrait de Jacques Cartier.

La sollicitation de quelques citoyens, M. THOMAS HAMEL, artiste de Québec, s'est décidé à publier une lithographie du Portrait ci-dessus, si toutefois le public paraît disposé à l'encourager. En conséquence, le soussigné prendra les noms des personnes qui voudraient y souscrire. Des listes seront déposées chez MM. les Libraires de cette ville. Souscription: 25c. G. N. GUSSEIN, Agent.

AVIS.

TOUTES Personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu JOHN EASTON MILLS, Ecuyer, ou son vivant Banquier de Montréal, sont priées de les présenter pour être réglées, et celles qui doivent à la dite succession de payer sans délai le montant de leurs comptes, au titre et occupé ci-devant par le défunt rue St. François-Xavier.

GRANDE REDUCTION DE PRIX. MARCHES AVANTAGEUX

LOUIS PLAMONDON, se propose de faire à son Etablissement actuel, désiré fondre son fond de Magasin. A partir de ce jour il sera fait une réduction considérable sur les prix ordinaires. Les effets et marchandises seront vendus à bien peu de chose au dessous du prix courant, etc. 26 nov.

CORPORATION DE MONTREAL.

TOUTES personnes endettées envers la Cité de Montréal, pour Colation, Corvée, Taxe ou autrement, sont notifiés de PAYER IMMEDIATEMENT entre les mains du Trésorier, à défaut de quoi ELLES SERONT POURSUIVIES pour le recouvrement du montant de leurs dettes, sans distinction.

VERNIS SUPERIEUR. POUR TUYAUX DE POELES

A vendre par M. PARKER & Cie. Pharmaciens, 109, rue Notre-Dame. Vis-à-vis la rue St. Jean-Baptiste, 29 oct.

COMMANDES POUR LA FRANCE.

LES soussignés expédieront le 21 de ce mois et tous les quinze jours durant l'hiver des COMMANDES pour Livres, Gravures, Cartes géographiques, Globes, Musique, Instruments de chirurgie, Instruments de mathématique et autres marchandises de manufacture française. Les personnes, désireuses de leur confier quelques ordres sont priées de les transmettre le plutôt possible. E. R. FABRE et Cie. Rue St. Vincent No. 3. 17 déc. 1847.

MARCHAND-TAILLEUR.

Le Soussigné, reconnaissant de l'encouragement qu'il a reçu de ses nombreuses pratiques, prend la liberté de les informer, ainsi que le public en général qu'ayant reçu son assortiment d'automne et d'hiver, il est prêt à exécuter toutes commandes qu'on voudra bien lui confier. Les personnes désirant fournir leur drap seront servis avec la même attention et la même ponctualité. CHARLES GAREAU. 29 oct.

LIVRES NOUVEAUX.

Le soussigné vient de recevoir de Bruxelles, les ouvrages suivants: Œuvre de Victor Hugo, 8 vols. L'Amant de la Lune, par C. Paul de Kock, 12 vols. De l'Allemagne, par Mine de Stael, 3 vols. Une Fille du Régent, par A. Dumèsnil, 3 vols. Les Quarante-Cinq, par do 4 vols. Louis XIV et son siècle, par do 5 vols. Mémoires d'un Médecin, par do 6 vols. De Paris à Cadix, par do 2 vols. Le Bâtard de Maulcan, par do 4 vols. L'Alchimiste, Drama, par do 1 vol. Christine, Drama, par do 1 vol. Les Deux Dames, par do 9 vols. Ving ans après, suite des Trois mousquetaires do 4 vols. Impressions de voyage par do 4 vols. Tésaire d'Education par Mm de Genlis 4 vols. Valentine par Geo. Sand 2 vols. Simon par do 1 vol.

LIVRES NOUVEAUX.

Le soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Epîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poëme en dix chants par Voltaire, 1 volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire. Oraisons funèbres de Bossuet. Discours sur l'histoire Universelle par Bossuet. Théâtre de J. Racine. Comtesse d'Albani, par Madame de Staël. De l'Allemagne par do. L'Esprit des Loix par Montesquieu. Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu. Œuvres de Molière. de Boileau. Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés du son Eloge. Lettres de Madame de Sévigné. Gil Blas par Lesage. Œuvres de J. Racine. de Rabelais, 9 vols. La Plutarque Franç 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Epîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poëme en dix chants par Voltaire, 1 volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire. Oraisons funèbres de Bossuet. Discours sur l'histoire Universelle par Bossuet. Théâtre de J. Racine. Comtesse d'Albani, par Madame de Staël. De l'Allemagne par do. L'Esprit des Loix par Montesquieu. Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu. Œuvres de Molière. de Boileau. Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés du son Eloge. Lettres de Madame de Sévigné. Gil Blas par Lesage. Œuvres de J. Racine. de Rabelais, 9 vols. La Plutarque Franç 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES NOUVEAUX.

Le soussigné vient de recevoir de Paris les ouvrages suivants, dont plusieurs sont classés. Romans de Voltaire 1 vol. Contes, Satires, Epîtres, Poésies diverses, Odes, Stances, Poésies mêlées, Traductions, et Imitations, par Voltaire 1 vol. Théâtre de Voltaire, 1 vol. La Henriade, poëme en dix chants par Voltaire, 1 volume. Siècle de Louis XIV par Voltaire. Oraisons funèbres de Bossuet. Discours sur l'histoire Universelle par Bossuet. Théâtre de J. Racine. Comtesse d'Albani, par Madame de Staël. De l'Allemagne par do. L'Esprit des Loix par Montesquieu. Grandeur et Décadence des Romains par Montesquieu. Œuvres de Molière. de Boileau. Sermons et morceaux choisis de Massillon, précédés du son Eloge. Lettres de Madame de Sévigné. Gil Blas par Lesage. Œuvres de J. Racine. de Rabelais, 9 vols. La Plutarque Franç 4 vols. XIV, X, XVI Siècles. JOHN McCOY, 9, Grande rue St. Jacques. Montréal, 27 janv.

LIVRES FRANCAIS.

LES ouvrages français suivants viennent d'être reçus et sont à vendre par le soussigné Grande Rue St. Jacques. Arthur, par Eugène Sue, 4 vols. 8c. Deux Histoires 1772-1810. 1. Aventures d'Hercule Harde. 2. Le Colonel De Surville par E. Sue, 2 vols. 4s. La Vierge de Koot-Ven Roman Maritime, par E. Sue 3 vols. 6s. Delyleur Arabian Godelphin, Kardiki par do 1 vol. 2s. Plik et Plok par do, 2s. Le Morne-au-Diable, par do, 2 vols. 4s. Therese Dunois, par do, 2 vols. 4s. Les Mystères de Paris, par do, 10 vols. 20s. L'atréant, par do, 2 vols. 4s. Jean Cavalier ou Les Fanatiques des Cévennes, par E. Sue, 4 vols. 8s. La Concarateha, par do, 2 vols 4s. Périples de la Littérature et des arts, par H. C. Guille Legens de Philosophie Intellectuelle et Morale, par do, Paul et Virgine, par J. H. Bernardin de St. Pierre 3. JOHN McCOY, 17 déc.

LIVRES FRANCAIS.

LES ouvrages français suivants viennent d'être reçus et sont à vendre par le soussigné Grande Rue St. Jacques. Arthur, par Eugène Sue, 4 vols. 8c. Deux Histoires 1772-1810. 1. Aventures d'Hercule Harde. 2. Le Colonel De Surville par E. Sue, 2 vols. 4s. La Vierge de Koot-Ven Roman Maritime, par E. Sue 3 vols. 6s. Delyleur Arabian Godelphin, Kardiki par do 1 vol. 2s. Plik et Plok par do, 2s. Le Morne-au-Diable, par do, 2 vols. 4s. Therese Dunois, par do, 2 vols. 4s. Les Mystères de Paris, par do, 10 vols. 20s. L'atréant, par do, 2 vols. 4s. Jean Cavalier ou Les Fanatiques des Cévennes, par E. Sue, 4 vols. 8s. La Concarateha, par do, 2 vols 4s. Périples de la Littérature et des arts, par H. C. Guille Legens de Philosophie Intellectuelle et Morale, par do, Paul et Virgine, par J. H. Bernardin de St. Pierre 3. JOHN McCOY, 17 déc.

Annuaire, Albums, Souvenirs, Diaries ET OUVRAGES ANGLAIS POUR 1848.

Le soussigné vient de recevoir son assortiment de SOUVENIRS, ANNUAIRES, ALBUMS et autres ouvrages anglais pour 1848, parmi lesquels sont les suivants: Heath's Keepsake for 1848—Edited by the Countess of Blessington, with beautifully finished Engravings. Book of Beauty; or Regal Gallery for 1848—with beautifully finished Engravings, from drawings by the first artists—Edited by the Countess of Blessington. Fisher's Drawing Room Scrap-Book for 1848, with numerous engravings—Edited by the Hon. Mrs. Norton. Golden Annual for 1848. Marshall's Gentlemen's Pocket Book for 1848. Wealth, or Ladies Complete Pocket Book, for 1848. Poole's Gentlemen's Pocket Book. Gentlemen's Pocket Diary. La Belle Assemblée, or Ladies' Diary Illuminated Pocket Book. Pictorial Pocket Book for 1848. Falcher's Ladies Memorandum Book and Poetical Miscellany, for 1848. Peneceks Historical Almanack, for 1848. Ainsi qu'un grand nombre d'autres ouvrages convenables pour des Cadeaux de Noël et du jour de l'an. JOHN McCOY, No. 9 Grande Rue St. Jacques. 21 déc.

ALMANAC NAUTIQUE POUR 1848 ET 1849.

Cet ouvrage vient d'être reçu et est à vendre par le soussigné. JOHN McCOY. 21 déc.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

PATRON: Mongr. l'Evêque Catholique de Montréal. Bureau des Directeurs, W. Workman, Président. Francis Hincks, A. LaRoque, V. Président. H. Mulholland, John E. Mills, L. H. Hulton, Jacob DeWitt, John Tully, Joseph Bourret, Damase Masson, Joseph Grenier, P. Beaubien, Nelson Davis, T. Drummond, Judah.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

AVIS est par le présent donné que cette institution paiera CINQ PER CENT sur tous les Dépôts. Les Dépôts sont reçus tous les jours de dix à trois heures et de six à huit heures dans les samedis et dimanches (les fêtes exceptées). Les applications pour autres affaires requérant l'attention du Bureau doivent être envoyées les Jedis ou Vendredis, si que le Bureau des Directeurs se réunit régulièrement tous les samedis. Cependant, si les circonstances l'exigeaient, on pourrait s'occuper des demandes ou applications qui seraient faites, à un autre jour dans la semaine. Le Président et le vice Président étant tous les jours présents au Bureau de la Banque.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

EXTRAIT. MONTANT des aux Dépositaires le 31 juillet 1847. £1917 0 9 31 Novembre. £1750 7 1 do retiré do. £3214 3 8 Augmentation depuis le 31 juillet. £1366 3 5 Balance due aux Dépositaires ce jour. £6053 12 2 Par ordre du Bureau. JOHN COLLINS, Caissier.

BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DISTRICT DE MONTREAL.

EXTRAIT. MONTANT des aux Dépositaires le 31 juillet 1847. £1917 0 9 31 Novembre. £1750 7 1 do retiré do. £3214 3 8 Augmentation depuis le 31 juillet. £1366 3 5 Balance due aux Dépositaires ce jour. £6053 12 2 Par ordre du Bureau. JOHN COLLINS, Caissier.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE MONTREAL A LACHINE.

TRANSPORTERA jusqu'à nouvel avis, les PAS-SAGERS (excepté le dimanche) entre MONTREAL ET LACHINE, A commencer de JEDI le 25 Novembre, comme suit: De Montréal 81 heures, A. M. 91 heures, A. M. 113 heures, A. M. 123 heures, P. M. 34 heures, P. M. 4 heures, P. M. De Lachine, 91 heures, A. M. 123 heures, P. M. 4 heures, P. M.

DILIGENCE ENTRE MONTREAL ET QUEBEC.

TRAJET EN DEUX JOURS. Le public est respectueusement informé que les services ont été établis en LIGNE DE DILIGENCE qui desservent MONTREAL ET QUEBEC TOUS LES JOURS (excepté les Dimanches). Elle partira de l'Hotel LEBLANC, à Montréal, Place de la Douane. Le plus grand soin a été donné au choix de conducteurs soigneux et polis, et les Diligences sont très confortables. Les passagers qui les honoreront de leur patronage, seront traités avec le plus grand soin. La Diligence s'arrêtera aux Trois-Rivières, à l'Hotel BERLAND et à l'Hotel M. Ostrom. Le bureau de la Diligence sera tenu à l'Hotel LEBLANC, Place de la Douane, Montréal, où il y aura des extras à toute heure. Tout bagage extra doit être laissé au bureau de la Diligence, le soir, où on y portera la plus grande attention. W. ROBINSON, Propriétaires, T. & T. LECOMTE, Montréal. S. HOUGH, Propriétaires, Québec. Agent à Montréal, G. LEBLANC. Agent aux Trois-Rivières, O. GOUIN. 3 déc.

MAGASIN DE MODES. ETABLISSEMENT PARISIEN.

MADAME ROLIEU a l'honneur d'informer les Dames de Montréal, qu'elle vient d'ouvrir son établissement de modes AU NO. 157, RUE NOTRE-DAME. On trouvera chez elle, en grand assortiment d'OBJETS DE MODES, FLEURS FRANÇAISES, CHAPEAUX, BONNETS, ORNEMENTS POUR CHEVEUX &c. &c., d'après les dernières modes à la mode de Paris. Habilllements et ouvrages à la surcom mode. 23 nov. 1847.

SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE DE MONTREAL.

AVIS est donné à tous les membres qui ont obtenu des prix aux différentes expositions, qui ont eu lieu pendant l'été, que le montant du prix auquel ils ont droit leur sera payé à l'adresse de JOHN FROTHINGHAM. Ceux des membres de la Société qui n'ont pas encore payé leur souscription annuelle, sont priés de le faire sans délai, et tous ceux qui ont des comptes contre la société sont priés de les présenter. S. JONES LYMAN, Secrétaire cor. 30 nov.

A VENDRE

UN emplacement avantageusement situé, Rue Ste. Elisabeth, pour bâtir deux maisons. Une maison à louer dans la même rue, pour les conditions s'adresser à Mr. CHARLES GAREAU, Tailleur, Rue St. Gabriel, No. 17 17 août, 1847.

MAGASIN DE

Marchandises Seches. ROBERT FORESTER a l'honneur de présenter ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir un MAGASIN sur la rue Notre Dame N. 108, coin de la rue St. Jean-Baptiste, là où il offre à vendre un assortiment de Marchandises Seches qui seront vendus à des prix très réduits parmi lesquels se trouvent les articles suivants: Drap supérieur de toutes couleurs. Drap Crastor, Drap pilot, Plaid de toute sorte. Colours, Orléans, Mérino, Alparat, Etoffe. Cashmire, Caoutchou, Mousseline de laine, Cashmire, Flanelle, Indienne, Guinée, Toile fine, Velours de soie, Rubans de toute sorte, Bas de trabe grandeur, Collet our Dame et Monsieur, Satin, etoile de toute sorte et un assortiment général de toutes les Se. &c. Montréal, 2 nov. 1847.

AVIS PUBLIC.

Le soussigné Exécuteur Testamentaire de feu Dame Marguerite Rousseau, en son vivant de Montréal, veuve de feu J. Bie. DeLormier, écrl., requiert par les présentes tous ceux qui peuvent avoir la Succession de la dite Dame DeLormier, de lui payer sans délai le montant de leurs d'ites respectives, et ceux qui ont des réclamations contre la dite Succession, sont priés de les lui présenter immédiatement. P. JOS. LACROIX, Montréal, 14 déc. 1847.

Laines de Berlin.

MADAME WALTON a l'honneur d'offrir ses remerciements sincères au public, pour l'encouragement libéral qu'elle en a reçu depuis qu'elle a ouvert son établissement de LAINES DE BERLIN, et elle annonce qu'elle vient d'ouvrir son importation par les derniers vaisseaux. On la trouvera le plus splendide qu'il y ait jamais eu dans la Province, contenant des paquets de toutes couleurs et de toutes les nuances, et en même temps d'une qualité supérieure. SON FONDS est en vue à partir d'aujourd'hui. 23 nov. 1847.

RECEMENT requis à vendre par le soussigné

Les articles suivants, à 10 POUR CENT meilleur marché que partout ailleurs: 100 milles Cigares, Principis "Justo Sanz" 150 do do Havane de meilleur choix 900 boîtes Cigares ordinaires, 100 par boîte 75 do Tabac Cavendish 16 200 do Honey Dew 5 50 do do de livre 15 Hay heads tabac en feuille Virginie 50 boîtes de Pipes. Une grande variété de Tabaceries, Boutes à tabac, Pipes de goût, Tabac frisé en papier et autre propre pour un magasin de détail. Un grand nombre d'articles trop long à détailler. L. LYONS & Cie. 29 oct.

AVIS.

LE MONSIEUR qui dans la matinée du 30 novembre dernier, est occasion d'entrer dans le Bureau du Trésorier de la Cité et qui la et alors échange ses "PIECES" GANTS DE PELLETERIE pour une paire NEUVE appartenant au Trésorier, obligera infiniment ce dernier en revenant une seconde fois faire un nouvel échange. Hôtel de ville, Montréal, 7 déc. 1847.

Corporation de Montreal.

CEUX QUI DOIVENT A LA CITE POUR CONTRIBUTIONS, TAXES, ETC. COMME un grand nombre d'individus sont sous l'impression erronée que des collecteurs doivent passer chez eux pour collecter ce qu'ils peuvent devoir pour Contributions Taxes, &c. AVIS est par le présent donné à ceux qui doivent qu'ils aient à se rendre au Bureau du Trésorier de la Cité, POUR PAYER IMMEDIATEMENT le montant de ce qu'ils doivent respectivement de la manière requise par la loi; Et à défaut par eux de se conformer à cet avertissement, ils sont avertis que des ordres stricts ont été donnés au Soussigné par le Conseil de poursuivre indistinctement tous ceux qui doivent. Par ordre, E. DEMERS, Trésorier de la Cité. Bureau du Trésorier de la Cité, 17 déc. 1847.

EPICERIES, VINS, THE, &c.

Nouvel Etablissement No. 31, Grande rue St. Jacques à côté de l'Eglise Wesleyenne. LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer aux habitants de Montréal et des environs qu'ils ont ouvert à l'endroit indiqué leur ETABLISSEMENT D'EPICERIES et qu'ils ont en main un fond choisi avec soin de provisions et articles frais tels que THE, CAFÉS, SUCRES, EPICES, SAUCES, MARINADES, NOUVEAUX FRUITS, etc. etc. AINSI: Un assortiment choisi de VINS et LIQUEURS, PORTER de Londres et de Dublin, ALES d'Edimbourg et de Montréal, etc. Les effets ci-dessus ayant été récemment achetés et à des bas prix pour argent comptant, ils sont garantis comme frais et nouveaux et seront vendus pour un petit profit. Cafés rôlés et moulus chaque jour. Arrivés aujourd'hui du RAISIN FRAIS, PRUNES, PRUNEAUX en barils et en caisses etc. etc. MACFARLANE & ALLAN. 23 nov.

EDITIONS CANADIENNES DES LIVRES D'ECOLES NATIONALES.

LES Soussignés en publiant les cinquièmes éditions de leurs Livres d'Écoles Nationales, ont l'honneur d'offrir leurs remerciements pour le patronage libéral que toutes les classes de la société ont bien voulu accorder à leurs publications. La rapidité avec laquelle les quatre éditions précédentes ont disparu, prouve de la manière plus satisfaisante et la plus évidente que les Éditions plus grande confiance sur la valeur intrinsèque de ces livres pour gagner le patronage et la faveur des habitants de l'Amérique Anglaise du Nord. Le feu estimable Gouverneur-Général donna l'influence de son autorité et de son nom à la publication des Livres d'Écoles Nationales et elle a depuis été approuvée par les Evêques de l'Eglise Catholique, Romaine, par plusieurs membres influents de l'Eglise d'Angleterre, par le Synode de l'Eglise Presbytérienne du Canada, en liaison avec l'Eglise d'Ecosse, par les ministres liés avec le Free Church, les Eglises Méthodistes, Baptistes, Congrégationnelles et autres, par le Bureau de l'Éducation pour le Canada-Ouest, par les Conseils Municipaux de plusieurs Districts par un grand nombre d'Instituteurs, par les Surintendants en chef de l'Éducation pour le Canada Est et Ouest et autant que les soussignés ont pu savoir par les Surintendants de tous les Districts et Townships, dans les deux sections de la Province; et ces ouvrages ont été demandés de la manière la plus emphatique, par La Revue d'Edimbourg, être les meilleurs livres du genre publiés en langue anglaise.

La série consiste dans les ouvrages suivants, qui sont tous imprimés sur bon papier fort, avec de beaux caractères et reliés fortement en coton. Général Lesson, on a large sheet, to be hung up in the Schools. 2s. A B C, and Figures, on Large Sheet, to be hung up in the Schools. 2s. The First Book of Lessons. 2d. The Second Book of Lesson. 7d. Sequel to the Second Book of Lessons, now first introduced into the Canadian series of reprints. 9d. The Third Book of Lessons. 1s. 6d. The Fourth Book of Lessons. 1s. 10d. Lessons on the Truth of Christianity, being an Appendix to the Fourth Book. 1s. Ph: First Book of Arithmetic. 10d. Key to ditto. 10d. Elements of Geometry. 10d. An English Grammar. 9d. Key to ditto 4d. A Treatise on Book-keeping. 1s. 2d. Key to ditto. 1s. 2d. A Treatise on Mensuration. 1s. 8d. Appendix to the Mensuration, for the use of Teachers. 1s. 3d. An Introduction to Geography, Ancient, Modern, and Sacred, with an Outline of Ancient History, by Professor Sullivan, sixth edition, with numerous Maps and Illustrations was first introduced. 1s. 2d. Large Outlined Maps for School Rooms, America, Europe, Asia, Africa, Eastern and Western Hemispheres, Canada and Palestine. Price 7s. 6d. each.

A Map of Canada and the Lower Provinces, mounted; 10s. Ces livres forment un système complet d'Éducation et ceux qui ont pu leurs connaissances, peuvent être considérés comme parfaitement qualifiés pour entrer dans les travaux de la vie active; ceux-ci ont acquis un fond de science élémentaire, qui suffira amplement pour leur permettre de suivre avec facilité et profit l'étude importante des sciences humaines. Les éditions présentes ont été révisées avec soin et les erreurs typographiques qui existaient dans les éditions précédentes ont été corrigées. (On fera une réduction à prix très libérale au commerce, aux marchands de campagne et aux Instituteurs.

LIVRES D'ECOLES UTILES.

The Canadian Primer. Mason's Primer. First and Second Reading Books. Mavor's Spelling Book. Webster's Spelling Book. The English Reader, by Murray. An Abridgement of English Grammar, by Murray. Murray's Large Grammar. The high price at which former editions were sold, alone prevented this standard English School Book from going into general use. The publisher having procured new-type plates, are enabled to offer it, strongly half bound, at 1s. 8d., a price which, considering the style of which it is produced and the fact of its extending to nearly 350 pages, it will be allowed is remarkably cheap. Wilkinson's System of Arithmetic, new edition, 1s. 6d. The best test of the popularity of this School Book it to be found in the extensive sale which it has met with for many years past. It is now retailed at 1s. 6d., substantially bound, or 1s. 3d. half-bound. The Shorter Catechism. 11d. The Shorter Catechism, with proofs. 2 1-2d. A Catechism of Universal History from the earliest ages to the year 1841, specially designed for the use of Schools in British America. 7 1-2d. A Catechism of the History of England, 7 1-2d. The History of England, from the earliest period to the succession of Her present Majesty, Victoria, 7 1-2d. History of Canada, for the use of Schools and Families, by J. Roy—1847—price 2s. 6d. An abridgment of English Grammar, by Lindley Murray. 7 1-2d. A Catechism of Geography. 7 1-2d. Dictionary of the English Language, Johnson's with Walker's pronunciations. It contains also a vocabulary of Greek, Latin, and Scripture proper names, a list of Americanisms, Gallicisms, and other words to be avoided in speaking or writing, and Hulton and Knight's pronunciation of certain Scripture names, full bound. 6s. ARMOUR AND RAMSAY'S CANADIAN SCHOOL ATLAS containing the following Maps, finely coloured; The Western Hemisphere; North America; South The Eastern Hemisphere; America; Europe; Asia; Africa; British Possessions in The United States; America. The whole substantially bound in linen, price only 4s. 6d. The Atlas may be used along with the Catechism of Geography, or with Ewing's Goldsmith's Stewart's or any other good Text Book. The Canadian School Geography, by Thomas Ewing; author of Principles of Education, Rhetorical Exercises, the English Learner, a system of Geography and Astronomy, and a New General Atlas. 1s. in cloth; 7 1-2d. in stiff cover. ARMOUR & RAMSAY.

HOTEL DONEGANA.

M. J. M. DONEGANA en offrant ses meilleurs remerciements pour le patronage libéral qu'il a reçu jusqu'à ce jour, a l'honneur d'informer le public, qu'il a complété les arrangements les plus favorables avec ses créanciers, il peut maintenant continuer son ÉTABLISSEMENT, sur le même pied ou plutôt sur un pied plus considérable et meilleur qu'auparavant. Les arrangemens étendus de cet Hotel, les arrangements supérieurs de l'intérieur, surtout sa situation incomparable, tout se réunit pour rendre cet Hotel particulièrement confortable et agréable pour les familles et les voyageurs par agrément, comme aussi pour les hommes d'affaires. Avec des améliorations constantes et une attention incessante pour le confort de ses hôtes, M. J. M. Donegana espère écrire une bonne part du patronage public. N. B.—M. J. M. D., prend toute occasion de dire que sa supériorité de son Établissement, ses charges ne sont pas plus élevées que celles des autres hôtels de ville.